EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 27, 2026

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met with videoconference this day at 9:30 a.m. [ET] to study a case of privilege concerning the leak of information relating to the first report of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying.

Senator Peter Harder (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I wish to welcome you all, as well as the viewers across the country who are watching us on sencanada.ca at this relatively early hour on a Tuesday morning.

My name is Peter Harder, senator from Ontario and Chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament.

I would like to ask my colleagues to introduce themselves.

Senator Batters: Denise Batters, senator from Saskatchewan and deputy chair.

Senator Ataullahjan: Salma Ataullahjan, Ontario.

Senator Varone: Senator Toni Varone, Ontario.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Chantal Petitclerc from Quebec.

Senator Surette: Allister Surette from Nova Scotia.

[*English*]

Senator Downe: Percy Downe, Charlottetown, Prince Edward Island.

Senator Tucker: Geeta Tucker, Manitoba.

The Chair: Honourable senators, today we continue our study of the case of privilege concerning the leak of information relating to the first report of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying.

We begin with representatives from the Senate and House administrations. We are pleased to welcome to the table Shaila Anwar, the Clerk of the Senate and the Clerk of the Parliaments, who is accompanied by Jodi Turner, Clerk Assistant and Director of the Committees Directorate. We also welcome Eric Janse, Clerk of the House of Commons, who is accompanied by Jeffrey LeBlanc, Deputy Clerk, Procedure.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 27 octobre 2026

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30 (HE), avec vidéoconférence, afin d'étudier un cas de privilège concernant la fuite de renseignements relatifs au premier rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir.

Le sénateur Peter Harder (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je vous souhaite à tous la bienvenue, ainsi qu'aux téléspectateurs de tout le pays qui nous regardent sur sencanada.ca à une heure relativement matinale de ce mardi.

Je m'appelle Peter Harder. Je suis sénateur de l'Ontario et président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

J'invite mes collègues à se présenter.

La sénatrice Batters : Denise Batters, sénatrice de la Saskatchewan et vice-présidente.

La sénatrice Ataullahjan : Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

Le sénateur Varone : Le sénateur Toni Varone, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Chantal Petitclerc, du Québec.

Le sénateur Surette : Allister Surette, de la Nouvelle-Écosse.

[*Traduction*]

Le sénateur Downe : Percy Downe, de Charlottetown, à Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice Tucker : Geeta Tucker, du Manitoba.

Le président : Honorables sénateurs, nous poursuivons l'étude de la question de privilège portant sur la fuite de renseignements dont le premier rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir a fait l'objet.

Nous commencerons par les représentants des Administrations du Sénat et de la Chambre. Nous avons le plaisir d'accueillir Shaila Anwar, greffière du Sénat et greffière des Parlements, accompagnée de Jodi Turner, greffière adjointe et directrice de la Direction des comités. Nous souhaitons également la bienvenue à Eric Janse, greffier de la Chambre des communes, accompagné de Jeffrey LeBlanc, sous-greffier chargé de la procédure.

Welcome to you all. Thank you for being here. I invite you to make your opening statements, after which we will open the floor to questions.

Jodi Turner, Clerk Assistant and Director, Committees Directorate, Senate of Canada: Good morning, honourable senators. Thank you for the opportunity to appear before you today.

[*Translation*]

My remarks will focus on the administrative practices employed by the Senate Committees Directorate to protect confidential information.

I have provided a detailed briefing note to the committee outlining the process and actions taken by the Senate co-clerk prior to the tabling of the report. I have also reviewed the transcript from last week's meeting and have noted the questions raised.

[*English*]

At the outset, I note that maintaining confidentiality is a shared responsibility. Senate Administration staff can establish procedures, controls and safeguards to preserve and protect confidential information and proceedings, but committees ultimately rely on the cooperation and integrity of all authorized recipients of confidential information.

With respect to in camera meetings, clerks regularly advise committees regarding attendance, rules and the confidential nature of proceedings. Committees commonly adopt routine motions to establish protocols for attendance by staff. Individuals attending in camera meetings are reminded that discussions are confidential and not to be disclosed outside the meeting room. Those authorized to receive confidential committee documents receive the same cautions.

[*Translation*]

Questions have also been raised about the number of individuals present during in camera proceedings and whether attendance by staff increases the risk of disclosure. While ultimately it is committee members who determine who may attend, clerks maintain attendance records and ensure that access is limited to those authorized by the committee to remain in the room. As senators know, confidentiality obligations apply equally to all those granted access to an in camera meeting.

Bienvenue à vous tous. Merci d'être là. Je vous invite à présenter vos exposés liminaires, après quoi nous passerons aux questions.

Jodi Turner, greffière adjointe et directrice, Direction des comités, Sénat du Canada : Bonjour, honorables sénateurs. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous.

[*Français*]

Mes remarques porteront principalement sur les pratiques administratives que met en œuvre la Direction des comités du Sénat afin de protéger l'information confidentielle.

J'ai fourni au comité une note d'information détaillée exposant le processus suivi et les mesures prises par le cogreffier du Sénat avant le dépôt du rapport. J'ai également examiné la transcription de votre réunion de la semaine dernière et pris note des questions qui y ont été soulevées.

[*Traduction*]

D'emblée, je tiens à souligner que la préservation de la confidentialité est une responsabilité partagée. Le personnel de l'Administration du Sénat peut mettre en place des procédures, des contrôles et des mesures de sécurité pour préserver et protéger les renseignements et les travaux confidentiels, mais les comités doivent en définitive compter sur la coopération et l'intégrité de tous les destinataires autorisés de ces renseignements.

Quant aux réunions à huis clos, les greffiers rappellent régulièrement aux comités les dispositions sur les présences, les règles qui s'appliquent et le caractère confidentiel des délibérations. Les comités adoptent généralement des motions de régie interne pour établir des protocoles régissant la présence du personnel. Ceux qui assistent aux réunions à huis clos se font rappeler que les discussions sont confidentielles et ne doivent pas être divulguées en dehors de la salle de réunion. Les mêmes mises en garde sont faites aux destinataires des documents confidentiels.

[*Français*]

Des questions ont également été soulevées quant au nombre de personnes présentes lors des délibérations à huis clos et à la question de savoir si la présence de personnel fait augmenter le risque de divulgation. Ce sont en dernier ressort les membres du comité qui déterminent qui peut y assister, mais les greffiers tiennent des listes de présence et veillent à ce que l'accès soit limité aux personnes que les membres autorisent à rester dans la salle. Comme les sénateurs le savent, les obligations de confidentialité s'appliquent de façon égale à tous ceux à qui l'accès à une réunion à huis clos a été accordé.

[*English*]

With respect to draft reports, committee clerks consistently advise members and supporting staff that draft reports are confidential working documents. Distribution is limited to authorized participants, and multiple safeguards are employed to protect those documents. These measures include controlling circulation, encryption, identifying distributed copies and maintaining records regarding distribution.

Several senators asked whether confidential documents can be traced to individual recipients. The answer is yes. Clerks employ measures designed to identify the origin and destination of distributed copies should concerns arise regarding unauthorized disclosure. These measures are intended both to deter leaks and to assist committees in understanding the scope of any breach.

Questions were also raised regarding the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying June 4 draft report, including who received it and through which accounts. The Senate Administration maintains records of distribution undertaken by Senate committee staff, and those records can identify the Senate recipients of confidential documents. However, once a document has been properly provided to an authorized recipient, administration officials do not control how that recipient stores, prints, views or discusses the document. That is why, included in the distribution of confidential documents, there are reminders to all recipients of their responsibility to safeguard the information they have received and that any leak of confidential information could constitute a breach of privilege that could result in an investigation.

Another question that has arisen is whether current safeguards can prevent all unauthorized disclosures. The reality is that no administrative system can guarantee that outcome. Parliamentary committees operate on a foundation of trust. Administrative safeguards can limit access, track distribution and reinforce obligations, but they cannot eliminate the possibility that an individual with legitimate access may disclose unauthorized information.

Finally, questions have been raised regarding whether additional safeguards should be considered. As administrators, we are always prepared to support any direction provided by the Senate. Should the Senate or its committees decide that additional controls, updated practices or new rules are warranted, the Committees Directorate would work diligently to implement them.

[*Translation*]

Thank you, honourable senators. I would be pleased to answer any questions.

[*Traduction*]

Quant aux projets de rapport, les greffiers de comité rappellent systématiquement aux membres et au personnel de soutien qu'il s'agit de documents de travail confidentiels. Ils sont réservés aux participants autorisés, et de multiples mesures de sécurité sont mises en œuvre pour les protéger. Ces mesures comprennent le contrôle de la distribution, le chiffrement, l'identification des exemplaires distribués et la tenue d'un registre de distribution.

Plusieurs sénateurs ont demandé s'il était possible de remonter jusqu'aux différents destinataires des documents confidentiels. Oui. Les greffiers prennent des dispositions pour identifier l'origine et la destination des copies distribuées au cas où on aurait lieu de craindre une communication non autorisée. Ces dispositions ont pour double objectif de décourager les fuites et d'aider les comités à évaluer l'ampleur d'un éventuel manquement.

Il y a également eu des questions sur le projet de rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir daté du 4 juin. On voulait savoir notamment qui l'avait reçu et comment. L'Administration du Sénat tient des dossiers des distributions effectuées par le personnel des comités sénatoriaux, et ces dossiers permettent de savoir qui, au Sénat, a reçu des documents confidentiels. Une fois qu'un document a été dûment remis à un destinataire autorisé, les responsables de l'Administration n'ont plus aucun contrôle sur la manière dont il stocke, imprime, consulte ou commente le document. C'est pourquoi, au moment de la diffusion de documents confidentiels, des rappels sont adressés à tous les destinataires réitérant qu'il leur incombe de protéger les renseignements reçus et précisant que toute fuite de renseignements confidentiels pourrait constituer une atteinte au privilège qui peut donner lieu à une enquête.

Une autre question a été soulevée : les mesures de sécurité actuelles permettent-elles d'empêcher toute divulgation non autorisée? En réalité, aucun système administratif ne peut le garantir. Le travail des comités parlementaires doit reposer sur la confiance. Les mesures de sécurité administratives peuvent limiter l'accès, suivre la diffusion des documents et renforcer les obligations, mais elles ne peuvent éliminer la possibilité qu'une personne qui y a un accès légitime divulgue des renseignements sans autorisation.

Enfin, il a été demandé s'il y avait lieu d'envisager des mesures de sécurité supplémentaires. Les administrateurs que nous sommes sont toujours prêts à donner suite à toute orientation définie par le Sénat. Si le Sénat ou ses comités décidaient que des contrôles supplémentaires, des pratiques mises à jour ou de nouvelles règles s'imposent, la Direction des comités s'emploierait avec diligence à les mettre en place.

[*Français*]

Merci, honorables sénateurs et sénatrices. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

[*English*]

Eric Janse, Clerk of the House of Commons, House of Commons: Thank you for the opportunity to appear today to discuss the case of privilege concerning the leak of information relating to the first report of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying. I am joined by my colleague Jeffrey LeBlanc, Deputy Clerk, Procedure.

I would like to use my opening remarks to briefly outline the process for the distribution and consideration of draft reports in House committees. I will then address the specific measures taken in relation to the first report of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying.

Analysts from the Library of Parliament prepare a draft report based on the committee's evidence and drafting instructions. Once translated, it is emailed to committee members and authorized recipients and placed in the committee's restricted-access digital binder. For the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying, the committee also adopted a routine motion granting access to the whips' offices of each recognized party.

[*Translation*]

Draft reports are clearly marked as confidential in the header of each page and in the distribution email, which also reminds recipients that unauthorized disclosure could constitute a breach of parliamentary privilege. Although this does not happen regularly, a committee may also request more stringent controls for confidential documents, such as using only paper copies managed by the clerk.

Draft reports are normally reviewed during in camera meetings, and the nature of the discussions remains confidential.

After a majority of the members agree on a final version of a report, the committee adopts motions to approve the report and orders the Chair to present it to the House.

Any disclosure of the contents of a report prior to presentation, either by committee members or any other individual, may constitute a breach of privilege. The text of a draft report remains confidential even after the final version is presented in the House.

[*English*]

To give a sense of the volume of this work, committees presented 792 reports to the House over the five fiscal years, with a further 76 presented in 2026-27 as of August 31. These figures do not count the successive draft versions that may be circulated for consideration, which add to the volume of documents handled through these established procedures.

[*Traduction*]

Eric Janse, greffier de la Chambre des communes : Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui pour discuter du cas de privilège concernant la fuite de renseignements relatifs au premier rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir. Je suis accompagné de mon collègue Jeffrey LeBlanc, sous-greffier à la procédure.

Dans mes remarques liminaires, j'aimerais décrire brièvement le processus de distribution et d'examen des projets de rapport des comités de la Chambre. J'aborderai ensuite les mesures particulières prises à l'égard du premier rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir.

Les analystes de la Bibliothèque du Parlement préparent un projet de rapport à partir des témoignages recueillis par le comité et de ses directives de rédaction. Une fois traduit, le projet de rapport est envoyé par courriel aux membres du comité et aux destinataires autorisés, puis versé dans le cartable numérique à accès restreint du comité. Dans le cas du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, le comité a également adopté une motion de régie interne accordant l'accès aux bureaux des whips de chaque parti reconnu.

[*Français*]

Les projets de rapport portent clairement la mention « confidentiel » dans l'en-tête de chaque page et dans le courriel de distribution, qui rappelle également aux destinataires qu'une divulgation non autorisée pourrait constituer une atteinte au privilège parlementaire. Bien que cela ne soit pas courant, un comité peut aussi demander des mesures de contrôle plus strictes pour les documents confidentiels, comme l'utilisation exclusive de copies papier gérées par le greffier.

Les projets de rapport sont normalement examinés lors de réunions à huis clos, et la teneur des discussions demeure confidentielle.

Lorsque la majorité des membres s'entendent sur une version définitive du rapport, le comité adopte des motions pour l'approuver et ordonne au président de le présenter à la Chambre.

Toute divulgation du contenu d'un rapport avant sa présentation, que ce soit par un membre du comité ou par toute autre personne, peut constituer une atteinte au privilège. Le texte d'un projet de rapport demeure confidentiel même après la présentation de la version définitive à la Chambre.

[*Traduction*]

Pour donner une idée du volume de travail que cela représente, les comités ont présenté 792 rapports à la Chambre au cours des cinq exercices allant de 2021-2022 à 2025-2026, auxquels s'ajoutent 76 rapports présentés en 2026-2027 en date du 31 août. Ces chiffres ne tiennent pas compte des versions successives des projets de rapport qui peuvent être distribuées

For joint committees, each chamber follows its own procedures, with staff from each chamber coordinating distribution to members and senators. House staff followed the usual House procedures for the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying's first report. Let me briefly outline the chronology. The detailed times and recipients of each distribution can be found in the provided briefing note.

On May 18, the analysts sent the first draft to parliamentary publication services and to translation. It was circulated to the MPs on the committee and their staff on June 4. The committee considered the draft report in camera on June 9 and adopted it with amendments, which were incorporated between June 10 and 16.

[*Translation*]

On the evening of June 16, Parliamentary Publications sent the final version to the committee's administrative team. The Senate joint clerk then sent it to Senator Martin, and the House joint clerk sent it to Mr. Powlowski, in their respective roles as joint chairs.

On June 17, as you know, Senator Martin tabled the report in the Senate at 3:14 p.m., and Mr. Powlowski presented it to the House of Commons at 4:14 p.m. Three minutes after its presentation in the House, the House joint clerk emailed the final report to the MPs on the committee, their staff and three whips' offices, informing them that it had been presented.

[*English*]

The House also has a process for addressing allegations that confidential committee information has been disclosed prematurely. The committee would normally first consider the allegation, and, if it considered the matter to warrant the House's attention, it would report it to the House. A member could then raise a question of privilege, and the Speaker would determine whether it should take priority over other business. If so, the House could decide what action to take, including referring the matter to a committee for further study. In the case of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying's first report, no question of privilege concerning the disclosure was raised in the House of Commons.

These procedures are intended to protect the committee's ability to consider its draft report in confidence until the report is formally presented. In the case of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying, House of Commons staff followed the established House practices for handling and distributing draft reports.

pour examen et qui augmentent le volume de documents traités selon ces procédures établies.

Dans le cas des comités mixtes, chaque chambre suit ses propres procédures, et le personnel de chacune coordonne la distribution aux députés et aux sénateurs. Le personnel de la Chambre a suivi les procédures habituelles de celle-ci pour le premier rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir. Permettez-moi d'en résumer la chronologie; les heures précises et les destinataires de chaque envoi figurent dans la note d'information fournie.

Le 18 mai, les analystes ont envoyé le premier projet de rapport aux Publications parlementaires et aux services de traduction. Il a été distribué aux députés membres du comité et à leur personnel le 4 juin. Le comité a examiné le projet de rapport à huis clos le 9 juin et l'a adopté avec des modifications, qui ont été intégrées entre le 10 et le 16 juin.

[*Français*]

Le soir du 16 juin, les Publications parlementaires ont envoyé la version définitive à l'équipe administrative du comité. Le cogreffier du Sénat l'a ensuite envoyée à la sénatrice Martin, et le cogreffier de la Chambre à M. Powlowski, en leur qualité respective de coprésidente et de coprésident.

Le 17 juin, comme vous le savez, la sénatrice Martin a déposé le rapport au Sénat à 15 h 14, et M. Powlowski l'a présenté à la Chambre des communes à 16 h 14. Trois minutes après sa présentation à la Chambre, le cogreffier de la Chambre a envoyé le rapport définitif par courriel aux députés membres du comité, à leur personnel et aux bureaux de trois whips, en les informant qu'il avait été présenté.

[*Traduction*]

La Chambre dispose également d'un processus pour traiter les allégations de divulgation prématurée de renseignements confidentiels d'un comité. Normalement, le comité examinerait d'abord l'allégation et, s'il estimait que la question méritait d'être portée à l'attention de la Chambre, il lui en ferait rapport. Un député pourrait alors soulever une question de privilège, et le Président déterminerait si elle devrait avoir priorité sur les autres travaux. Dans l'affirmative, la Chambre pourrait décider des mesures à prendre, notamment de renvoyer la question à un comité pour qu'il l'étudie plus à fond. Dans le cas du premier rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, aucune question de privilège concernant la divulgation n'a été soulevée à la Chambre des communes.

Ces procédures visent à préserver la capacité du comité d'examiner son projet de rapport en toute confidentialité jusqu'à la présentation officielle du rapport. Dans le cas du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, le personnel de la Chambre des communes a suivi les pratiques établies de la Chambre pour le traitement et la distribution des projets de rapport.

I hope this overview has been helpful, and we would be pleased to answer any questions.

[*Translation*]

Thank you very much.

[*English*]

The Chair: Thank you very much. Senators, we will now go to questions.

Senator Batters: Thank you. First, I want to ask the House of Commons witnesses this: Did you intend for the briefing note we received yesterday to be a confidential briefing note for internal use only? Unlike the Senate one, it is not stamped as such. Did you intend for us to be able to use this briefing note today for our meeting?

Mr. Janse: Yes, absolutely.

Senator Batters: Okay, so you didn't intend that it would be confidential. Thank you for confirming that.

To Ms. Anwar, the Clerk of the Senate, on the Senate note, we received some briefing material on Friday, but it didn't have any details at all. Yesterday, at about 1:30 p.m. EST, we received an email that was sent to 91 email addresses, because many senators' main email addresses were listed in that. It was not password protected, but it included a double-starred reference to it being a confidential briefing note for internal use only from the Clerk of the Senate and the Clerk of the Parliaments containing background information. It included a similar one noting it is a confidential briefing note for internal use only from the Clerk of the House of Commons. That document contains some useful information that I would like to be able to question witnesses about today. Otherwise, how are we supposed to get to what we are supposed to be doing today with this study, which is to examine and report about this case of privilege concerning the leak of information that happened here?

So, what is your intention? Am I allowed to use this to question you because the House of Commons indicated that they are? If I am not, then what am I expected to do with it?

Shaila Anwar, Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments, Senate of Canada: I think the briefing notes that we send to the committee are sent as confidential documents. Once they become committee documents, it is up to the committee to determine their status. Typically, briefing notes are confidential and for internal use only. I think that's the stamp; it's for your use. There is no issue, from my perspective, if you have questions —

J'espère que cet aperçu vous a été utile, et nous répondrons avec plaisir à vos questions.

[*Français*]

Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Le président : Merci beaucoup. Honorables sénateurs, passons aux questions.

La sénatrice Batters : Merci. Une première question aux témoins de la Chambre des communes : souhaitiez-vous que la note d'information que nous avons reçue hier soit confidentielle et réservée à un usage interne uniquement? Contrairement à celle du Sénat, elle ne porte pas de mention à cet effet. Vouliez-vous que nous puissions utiliser cette note d'information aujourd'hui au cours de notre réunion?

M. Janse : Oui, tout à fait.

La sénatrice Batters : D'accord, vous ne souhaitiez donc pas que le document soit confidentiel. Merci de l'avoir confirmé.

Autre question à Mme Anwar, la greffière du Sénat, à propos de la note du Sénat. Nous avons reçu vendredi des documents d'information, mais ils ne contenaient absolument aucun détail. Hier, vers 13 h 30, heure de l'Est, nous avons reçu un courriel qui avait été envoyé à 91 adresses électroniques. Les adresses principales de nombreux sénateurs y figuraient. Il n'était protégé par aucun mot de passe, mais un renvoi à double astérisque précisait que c'était une note d'information confidentielle à usage interne uniquement qui venait de la greffière du Sénat et greffière des Parlements. Il donnait des renseignements généraux. Un document similaire se présentait comme une note d'information confidentielle à usage interne uniquement provenant du greffier de la Chambre des communes. Il donnait des renseignements utiles sur lesquels je voudrais pouvoir interroger les témoins aujourd'hui. Si je ne le peux pas, comment sommes-nous censés mener l'étude d'aujourd'hui, c'est-à-dire examiner, pour en faire rapport, la question de privilège concernant la fuite de renseignements qui s'est produite?

Quelle est votre intention? Suis-je autorisée à me servir de ces documents pour vous interroger, puisque la Chambre des communes est d'accord? Si ce n'est pas le cas, que suis-je censée en faire?

Shaila Anwar, greffière du Sénat et greffière des Parlements, Sénat du Canada : Les notes d'information que nous transmettons au comité sont confidentielles. Une fois qu'elles deviennent des documents du comité, c'est à lui qu'il revient de décider si elles le restent. En règle générale, les notes d'information sont confidentielles et destinées à un usage interne uniquement. C'est ce que dit l'estampille : le document est destiné à votre usage. Pour ma part, je n'ai aucun problème, si vous avez des questions...

Senator Batters: Generally, we don't receive documents like this that are doubled-starred and put confidential briefing note —

Ms. Anwar: I don't know how you receive the documents, senator, so I can't comment on that.

Senator Batters: I'm not sure why that was noted like that to us, but if you say I can use them, I definitely will, as they contain the only useful information we have received. While you all have very important information about the general status of these types of procedures and that sort of thing, none of you at the table were the joint clerks who assisted the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying — is that correct? All of you are indicating that is correct.

For the Senate, as was established last week when we were dealing with this — I think it was shown to be the case — the leaked passage perhaps came from a draft report. The wording from media reports was different than what was actually noted in the final report. So, it seems to me that it might well be the case that it was the draft report sent out on June 4.

It was indicated in the briefing note we received yesterday from the Senate that there was one email sent with the draft report on June 4. Then an email with a password was sent out, but the email with the password was sent out to the same emails — and right after, if that is in keeping. Is that correct?

Ms. Anwar: I believe so, yes.

The Chair: Colleagues, I have let Senator Batters go beyond the three minutes because I think it is important to establish the documentation. With your consent, I would go two minutes.

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Batters: Thank you.

When I look at the distribution list of who received that email, it is quite a list. There are, as would be expected, emails to each of the senators who sat on the committee and a staff member. That would be normal. For many of those senators, it is actually a specific email and not necessarily their main one. But it is also sent to all leaders and deputy leaders of five different groups, which means 10 different senators. For almost all of those, other than Senator Martin, it was sent to those senators' general emails, plus 21 additional staff.

Just from the Senate side alone, it looks as if that draft report was sent to dozens of people. The report was sent, and then the email with the password was sent immediately after. So there

La sénatrice Batters : En règle générale, nous ne recevons pas de documents de ce type, marqués de deux astérisques et précisant qu'ils sont confidentiels...

Mme Anwar : Étant donné que j'ignore comment vous recevez les documents, sénatrice, je ne peux pas me prononcer à ce sujet.

La sénatrice Batters : Je ne vois pas au juste pourquoi ces documents ont été présentés de cette manière, mais si vous me dites que je peux les utiliser, je le ferai sans hésiter, car ils donnent les seuls renseignements utiles que nous ayons reçus. Vous avez tous une information très importante sur le statut général de ce type de procédure et ce genre de choses, mais aucun d'entre vous ici présents n'étaient l'un des cogreffiers qui ont assisté le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir. Est-ce exact? Vous faites tous signe que c'est exact.

Du côté du Sénat, comme le fait a été établi la semaine dernière lorsque nous avons abordé la question — le fait a été confirmé, sauf erreur —, le passage qui a fait l'objet d'une fuite provenait peut-être d'une version provisoire du rapport. La formulation reprise par les médias différait de celle qui figurait dans le rapport final. Il me semble donc tout à fait plausible qu'il s'agisse bien du projet de rapport communiqué le 4 juin.

Il était dit dans la note d'information reçue hier du Sénat qu'un courriel contenant le projet de rapport avait été envoyé le 4 juin. Un courriel contenant un mot de passe a suivi, mais il a été adressé aux mêmes destinataires — et juste après, sauf erreur. Est-ce exact?

Mme Anwar : Je le crois, en effet.

Le président : Chers collègues, j'ai autorisé la sénatrice Batters à dépasser les trois minutes, car je pense qu'il est important de bien établir la documentation. Avec votre accord, je lui accorderai encore deux minutes.

Des voix : D'accord.

La sénatrice Batters : Merci.

La liste des destinataires de ce courriel est particulièrement longue. Des courriels ont été envoyés, et c'est dans l'ordre des choses, à chacun des sénateurs siégeant au comité, ainsi qu'à un membre du personnel. C'est normal. Pour bon nombre de ces sénateurs, il s'agit en réalité d'une adresse courriel spéciale et pas forcément de leur adresse principale. Mais le message a été envoyé aussi à tous les présidents et vice-présidents de cinq groupes différents, ce qui donne 10 sénateurs. Dans la quasi-totalité de ces cas, à l'exception de la sénatrice Martin, il a été envoyé à l'adresse courriel générale des sénateurs, ainsi qu'à 21 autres membres du personnel.

Rien que du côté du Sénat, il semble que le projet de rapport ait été transmis à des dizaines de personnes. Le rapport une fois envoyé, un message donnant le mot de passe a suivi

were no additional precautions to send an email with a password; that was a separate email, was it not?

Ms. Anwar: The password email was a separate email. Yes.

Senator Batters: Okay.

For the House of Commons, as is indicated in the briefing note we received and as I suspected, many MPs on the committee not only received the email to their P9 — which is their personal parliamentary email account — but also to their general email. Is that correct?

Ms. Anwar: Yes.

Senator Batters: To the House of Commons, I believe it said that draft report was sent on June 4 to 41 recipients. Is that right?

Mr. Janse: Exactly.

Senator Batters: Each of those MPs' general accounts could potentially have been seen by several staff in each of their offices. Is that correct?

Mr. Janse: Correct.

Senator Batters: Is that also the case, Ms. Anwar, for the ex officio senators who have it sent to their main email account? Each of those could potentially have it accessed by several staff in each of those offices. Is that right?

Ms. Anwar: Yes. I would add that we confirm, first, which account senators would like it sent to. Some prefer their personal private accounts, and some prefer it to their general inbox. They also indicate which staff are to be CCed on those emails. It is the same thing for the ex officios.

I can't speak for the House, but in the Senate, all employment contracts, whether for senators' staff or for administration staff, include a confidentiality clause that requires employees to safeguard any information they might become privy to over the course of their employment and afterward.

Senator Batters: Thank you.

Senator Varone: As a new member of this committee, I'm going to ask mostly housekeeping questions.

Under the purpose of the confidential briefing note to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, under "Routine Motions," it says that a special joint committee agreed organizationally to allow each committee

immédiatement. Il n'y a donc pas eu de précautions supplémentaires pour l'envoi d'un courriel avec un mot de passe; il s'agissait d'un courriel distinct, n'est-ce pas?

Mme Anwar : Le courriel contenant le mot de passe était un message distinct, effectivement.

La sénatrice Batters : D'accord.

Du côté des Communes, comme la note d'information que nous avons reçue le précise et comme je m'en doutais, de nombreux députés membres du comité ont non seulement reçu ce courriel sur leur compte P9 — c'est-à-dire leur adresse courriel parlementaire personnelle —, mais également sur leur adresse courriel générale. Est-ce exact?

Mme Anwar : Oui.

La sénatrice Batters : Du côté des Communes, il a été dit que le projet de rapport avait été envoyé le 4 juin à 41 destinataires. Est-ce exact?

M. Janse : Exact.

La sénatrice Batters : Chacun des comptes généraux de ces députés a pu être consulté par plusieurs membres du personnel de chacun de leurs bureaux. Est-ce exact?

M. Janse : C'est exact.

La sénatrice Batters : Est-ce également le cas, madame Anwar, pour les sénateurs membres d'office qui reçoivent ces messages sur leur adresse courriel principale? Dans chacun des cas, il est possible que plusieurs membres du personnel aient pu consulter les messages, n'est-ce pas?

Mme Anwar : Oui. J'ajouterais que nous vérifions au préalable sur quel compte les sénateurs souhaitent recevoir ces messages. Certains préfèrent leur compte personnel privé, d'autres leur boîte générale. Ils disent également quels membres de leur personnel doivent être mis en copie conforme. Il en va de même pour les membres d'office.

Je ne peux rien dire à propos de la Chambre, mais au Sénat, tous les contrats de travail, qu'il s'agisse du personnel des sénateurs ou du personnel administratif, comportent une clause qui oblige les employés à préserver le caractère confidentiel de tout renseignement dont ils pourraient avoir connaissance, aussi bien pendant qu'après leur emploi.

La sénatrice Batters : Merci.

Le sénateur Varone : Comme je suis un nouveau venu au comité, je vais surtout poser des questions d'ordre administratif.

Dans la note d'information confidentielle adressée au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, à la rubrique « Motions de régie interne », il est dit qu'un comité mixte spécial a convenu, comme organisation,

member to be accompanied by one staff person at the in camera meeting. Who has oversight over that? I noticed that, on the sign-in page, Senator Moodie had two people.

I'm not sure if that is a rule or convention. Is that something you have oversight regarding or will speak to Senator Moodie about that? How is that dealt with?

Ms. Anwar: Ultimately, the oversight belongs to committee. It is the committee that authorizes who can be in the room. The clerks are asked to keep records, so they keep attendance sheets and keep track of who is in and out.

For a committee like the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying, I think their time slot is a three- or four-hour evening time slot, so there might be one person who is in the first half and then someone who takes over. We would record both people who are in the room.

Senator Varone: Thank you. On the last page — I guess this is page 3 of 10 of this confidential briefing note — you have that, on June 17 at 6:14, MP Powlowski tabled a report in the House of Commons. However, when I went to Hansard, it was 16:14, or 4:14 p.m., which is a significant difference.

Ms. Anwar: It might just be a typo, senator.

Senator Varone: But it does have relevance in terms of your timelines and chronology.

These questions are just to get my mind straight. On June 16, I read it was 10:12 — I thought it was a.m., but it is p.m. — that the Senate joint clerk sent the final version of the report to Senator Martin. Is that normal? Is your staff is working at 10:16 p.m.?

Ms. Anwar: When there is a report to table the next day, yes.

Senator Varone: Okay. This is the version that was not password protected, as it was to be the final version tabled in the Senate. Is that a rule or convention that the final version is not to be password protected?

Ms. Anwar: We wouldn't password protect or watermark the tabling copy. This is the one that the chair presents in the chamber.

Senator Varone: Okay. So if this is in Senator Martin's email inbox at 10:12 p.m., that conflicts, then, with when she opened it because, apparently, she said last week that she opened it much

d'autoriser chaque membre du comité à être accompagné d'un membre de son personnel à la réunion à huis clos. Qui est chargé de faire respecter cette disposition? J'ai remarqué que, sur la feuille de présence, la sénatrice Moodie a inscrit deux personnes.

Je ne sais pas vraiment s'il s'agit d'une règle ou d'une coutume. Est-ce un sujet qui relève de votre compétence, ou allez-vous en parler à la sénatrice Moodie? Comment cette question est-elle abordée?

Mme Anwar : En fin de compte, c'est au comité qu'il incombe d'exercer une surveillance. C'est lui qui autorise la présence dans la salle des différentes personnes. Les greffiers sont chargés de tenir des registres; ils ont donc des feuilles de présence et notent les présences et les absences.

Pour un comité spécial tel que le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, je pense que le créneau horaire qui lui est attribué correspond à une réunion de trois ou quatre heures en soirée; il se peut donc qu'une personne intervienne pendant la première moitié de la réunion, puis qu'une autre prenne le relais. Nous inscririons alors les deux personnes présentes dans la salle.

Le sénateur Varone : Merci. À la dernière page — je suppose qu'il s'agit de la page 3 sur 10 de cette note d'information confidentielle —, on peut lire que, le 17 juin, à 18 h 14, le député Powlowski a déposé un rapport à la Chambre des communes. Or, le hansard indique 16 h 14. La différence est considérable.

Mme Anwar : Il s'agit peut-être simplement d'une coquille, sénateur.

Le sénateur Varone : Cela revêt une certaine importance en ce qui concerne le déroulement chronologique.

Mes questions ne visent qu'à tirer les choses au clair. Je lis que, le 16 juin, c'est à 10 h 12 — j'ai cru que c'était le matin, mais c'était en fait le soir — que le cogreffier du Sénat a envoyé la version finale du rapport à la sénatrice Martin. Est-ce normal? Votre équipe travaille-t-elle à 22 h 16?

Mme Anwar : Lorsqu'un rapport doit être présenté le lendemain, oui.

Le sénateur Varone : D'accord. Il s'agit ici de la version qui n'était pas protégée par un mot de passe, puisqu'elle devait constituer la version définitive soumise au Sénat. Est-ce une règle ou une coutume qui veut que la version définitive ne soit pas protégée par un mot de passe?

Mme Anwar : Nous ne protégeons pas par mot de passe la copie destinée à être déposée et nous n'y apposons aucun filigrane. C'est la version que le président présente au Sénat.

Le sénateur Varone : D'accord. Donc, si ce message se trouvait dans la boîte de réception de la sénatrice Martin à 22 h 12, cela ne correspond pas à l'heure à laquelle elle l'a

later. What do we adjudicate by, the time it is stamped delivered or the time it is stamped opened?

Ms. Anwar: It depends on what question you are asking. We send the email when we send the email. As long as the senator opens it, presumably before going into the chamber because they need the copy, it is up to them when they do so.

Senator Varone: Okay. Those are my questions so far.

Senator Downe: I just have a clarification from Ms. Turner's presentation. Do I understand correctly that every individual report sent by the Senate can be tracked?

Ms. Anwar: There are what are called encrypted documents, yes. We can ask the Information Services Directorate, or ISD, to track where they've gone in terms of being sent. However, once it's in somebody's inbox, if they print it, we have no control over copies.

Senator Downe: So there is unique tracking for each one sent out originally?

Ms. Anwar: Originally, from the joint clerks. They send it, in both cases, from their committee inbox, yes.

Senator Downe: After that, is there no further tracking?

Ms. Anwar: We would be able to tell when a document is opened by the recipient. Beyond that, no.

Senator Downe: How do you do the tracking? Do you put individual words or commas in — something distinct?

Ms. Anwar: This would be something we would ask our IT department.

Senator Downe: Is there any indication that the leaked document came from any of the ones you tracked?

Ms. Anwar: That is not something we looked into specifically.

Senator Downe: You have not looked into it?

Ms. Anwar: As far as we know, the documents were sent to the intended recipients. We have not been asked to investigate any further.

Senator Downe: Thank you.

ouvert, car, apparemment, elle a déclaré la semaine dernière l'avoir ouvert bien plus tard. Sur quoi nous basons-nous pour trancher : l'heure indiquée comme date de livraison ou celle indiquée comme date d'ouverture?

Mme Anwar : Cela dépend de la question que vous posez. Nous envoyons le courriel à une certaine heure. Pour peu que le sénateur ouvre le message, vraisemblablement avant d'entrer à la Chambre puisqu'il a besoin du texte, c'est à lui de décider quand il le fait.

Le sénateur Varone : Très bien. C'est tout pour l'instant.

Le sénateur Downe : J'aurais juste une précision à demander au sujet de l'exposé de Mme Turner. Ai-je bien compris que chaque rapport transmis par le Sénat peut faire l'objet d'un pistage?

Mme Anwar : Il existe en effet ce qu'on appelle des documents cryptés. Nous pouvons demander à la Direction des services d'information de réaliser le pistage de leur acheminement, c'est-à-dire de voir à qui ils ont été envoyés. Pourtant, une fois qu'un document se trouve dans la boîte de réception d'un destinataire, si celui-ci l'imprime, nous n'avons plus aucun contrôle sur les copies.

Le sénateur Downe : Il existe donc un numéro de pistage unique pour chaque envoi initial?

Mme Anwar : À l'origine, cela provient des cogreffiers. Dans les deux cas, ils l'envoient depuis leur boîte du comité, en effet.

Le sénateur Downe : Par la suite, n'y a-t-il plus aucun pistage?

Mme Anwar : Nous pourrions savoir quand un document est ouvert par le destinataire. Après, nous ne pouvons rien savoir.

Le sénateur Downe : Comment procédez-vous pour le pistage? Des mots isolés, des virgules, des éléments distincts?

Mme Anwar : C'est une question qu'il faudrait poser à notre service des TI, les technologies de l'information.

Le sénateur Downe : Y a-t-il le moindre indice montrant que la fuite est venue d'un destinataire qui a fait l'objet d'un pistage?

Mme Anwar : Ce n'est pas un aspect que nous avons particulièrement étudié.

Le sénateur Downe : Vous n'avez pas étudié la question?

Mme Anwar : À notre connaissance, les documents ont bien été envoyés aux destinataires prévus. On ne nous a pas demandé de pousser l'enquête plus loin.

Le sénateur Downe : Merci.

Senator Surette: I would like to return to the distribution list. What struck me is that between the two briefs, the difference is that there is a list of ex officio members regarding the Senate brief and there is not regarding the House of Commons brief. Am I correct?

Ms. Anwar: Correct.

Senator Surette: Why would those have been included in the Senate and not the leaders in the House of Commons?

Ms. Anwar: It's the practice in the Senate. That's really the only difference I can say. It is the practice in the Senate to share copies of draft reports with ex officio members.

Senator Surette: Okay. Because when I looked, it struck me, so I went back to the Senate Rules. Under rule 12-3(3), it says:

> . . . ex officio members of all committees except the Standing Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators, the Standing Committee on Audit and Oversight, and the joint committees. . . .

Ms. Anwar: Correct.

Senator Surette: I went back to the motion on this committee, and I didn't see any exception there. So it would appear that it doesn't follow the *Rules of the Senate* that they were included in this list.

Ms. Anwar: The only thing is the committee did adopt a motion about in camera proceedings to allow one staff member from every leader's — well, in our case, it would have been ex officio members.

Senator Surette: So the committee made that decision in camera?

Ms. Anwar: That was made at the organization meeting in March. I don't think it was an in camera meeting.

Senator Surette: Okay. So it's clear that they do allow ex officio members. When I look at the list of emails, as was mentioned here, it adds a lot of members — actually, 31 new email addresses to this list.

Ms. Anwar: Yes. That it's a big list is certainly something we note. However, all I can tell you is that is common. It's not uncommon for in camera meetings to have a very big distribution list. It's something the committee can look at. We go by what senators ask of us. We contact them about which email address they would like us to use and which staff they would like us to send it to. We don't tell the senators how they should

Le sénateur Surette : Je voudrais revenir sur la liste de distribution. Ce qui m'a frappé, c'est que la différence entre les deux notes réside dans le fait que la note du Sénat comporte une liste des membres d'office, contrairement à celle de la Chambre des communes. Ai-je raison?

Mme Anwar : C'est exact.

Le sénateur Surette : Pourquoi ces personnes ont-elles été ajoutées à la liste du Sénat et non les dirigeants de la Chambre des communes?

Mme Anwar : C'est la pratique au Sénat. C'est vraiment la seule différence que je puisse indiquer. Au Sénat, la pratique veut qu'on transmette des exemplaires des projets de rapport aux membres d'office.

Le sénateur Surette : D'accord. En effet, lorsque j'ai vérifié, cela m'a frappé. Je suis retourné consulter le Règlement du Sénat. L'article 12-3(3) dispose :

> ... membres d'office de tous les comités sauf le Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs, le Comité permanent de l'audit et de la surveillance et les comités mixtes...

Mme Anwar : C'est exact.

Le sénateur Surette : J'ai relu la motion du comité, et je n'y ai trouvé aucune exception. Il semblerait donc que leur inclusion dans cette liste ne soit pas conforme au *Règlement du Sénat*.

Mme Anwar : Mais le comité a adopté une motion concernant les délibérations à huis clos afin de permettre à un membre du personnel de chaque chef de groupe — dans notre cas, il s'agirait de membres d'office.

Le sénateur Surette : Le comité a donc pris cette décision à huis clos?

Mme Anwar : Cette décision a été prise lors de la réunion d'organisation de mars. Je ne pense pas qu'il s'agissait d'une réunion à huis clos.

Le sénateur Surette : D'accord. Il est donc clair que les membres d'office peuvent être là. La liste des adresses de courriel comprend un grand nombre de membres qui y ont été ajoutés — en fait, 31 nouvelles adresses figurent désormais sur la liste.

Mme Anwar : Oui, la liste est longue, effectivement. Je peux seulement vous dire que c'est courant. Il n'est pas rare que les réunions à huis clos aient une liste de distribution très longue. Le comité peut s'interroger là-dessus. Nous nous conformons à ce que les sénateurs nous demandent. Nous les contactons pour savoir quelle adresse courriel ils préfèrent que nous utilisions et à quels membres de leur équipe ils souhaitent que nous

organize their work. As long as there is no specific reason why we have been asked to limit it, this is what tends to happen.

Certainly, if the committee is looking at making a recommendation that committees tighten their procedures around access to things like documents in terms of emails and specifically designating one person in their office, et cetera, that could be a recommendation you may wish to consider.

Senator Surette: My question was specifically around the ex officio members and whether that was allowed. The Rules say no, because it's a joint committee, but you say there are documents we could find that the committee agrees that there would be a list of ex officio members.

Ms. Anwar: There isn't, no, but at the organization meeting of the joint committee, they adopted a motion to authorize one staff member from each leader's office in the House and the Senate to attend in camera proceedings.

Senator Surette: And you took that as being ex officio members?

Ms. Anwar: That is ex officio members, by our definition, yes.

Senator Surette: Okay. Thank you.

Ms. Anwar: In the motion, it says the leader or facilitator of the government and of each recognized party or parliamentary group. That's the term. Ex officio members are the leaders of each recognized party or parliamentary group.

Senator Ataullahjan: My question is to the House of Commons.

This leak of information, the question of privilege was raised by our former colleague Senator Wallin. What has the reaction been on the House side? As our Clerk Shaila Anwar said last week, do you think this would have an impact or an effect on our relationship with the other side?

Mr. Janse: I can't necessarily speculate about how each member of the House — or, specifically, the House members of this joint committee — felt, but I think it's safe to say they were very disappointed and frustrated as well to see part of their hard work leaked in advance of the tabling.

As I mentioned in my remarks, no question of privilege was raised in the House, perhaps in part given the timing. The month of June is very busy for the House with extended sittings. Committees are very busy. Members are also preparing the work

envoyions le message. Nous ne dictons pas aux sénateurs la manière dont ils doivent organiser leur travail. Tant qu'aucune raison particulière ne nous est donnée pour limiter cette liste, c'est ainsi que les choses se passent généralement.

Certes, si le comité envisage de formuler une recommandation invitant les comités à resserrer leurs procédures en matière d'accès à des éléments tels que les documents, notamment les courriels, et à désigner spécifiquement une personne à leur bureau, etc., c'est une recommandation que vous pourriez souhaiter prendre en considération.

Le sénateur Surette : Ma question portait précisément sur les membres d'office et je voulais savoir si cela était autorisé. Le Règlement dispose que non, car il s'agit d'un comité mixte, mais vous affirmez qu'il existe des documents pour lesquels le comité convient qu'il y a une liste de membres d'office.

Mme Anwar : Il n'y en a pas, mais lors de sa réunion d'organisation, le comité mixte a adopté une motion visant à autoriser un membre du personnel du bureau de chaque leader à la Chambre des communes et au Sénat à assister aux délibérations à huis clos.

Le sénateur Surette : Et vous avez interprété cela comme s'il s'agissait de membres d'office?

Mme Anwar : Il s'agit de membres d'office, selon notre définition, oui.

Le sénateur Surette : D'accord. Merci.

Mme Anwar : La motion dit : que le leader ou le facilitateur du gouvernement et de chaque parti ou groupe parlementaire reconnu ait droit... C'est le terme utilisé. Les membres d'office sont les chefs de chaque parti ou groupe parlementaire reconnu.

La sénatrice Ataullahjan : Ma question s'adresse aux témoins de la Chambre des communes.

À propos de cette fuite, la question de privilège a été soulevée par notre ancienne collègue, la sénatrice Wallin. Quelle a été la réaction du côté de la Chambre des communes? Comme l'a dit notre greffière, Shaila Anwar, la semaine dernière, pensez-vous que cela pourrait avoir un impact ou un effet sur nos relations avec l'autre Chambre?

M. Janse : Je ne peux pas nécessairement me prononcer sur la réaction de chacun des députés — ou, plus précisément, des députés membres du comité mixte —, mais je pense pouvoir affirmer sans me tromper qu'ils ont eux aussi été très déçus et irrités de voir une partie du fruit de leur travail divulguée avant même le dépôt du rapport.

Comme je l'ai dit dans mon exposé, aucune question de privilège n'a été soulevée à la Chambre, peut-être en partie à cause des circonstances. Le mois de juin est très chargé à la Chambre, avec des séances prolongées. Les comités sont très

they're going to undertake in their ridings over the summer, but members do take their privileges seriously. In fact, there was a question of privilege raised not too long ago regarding the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying report vis-à-vis a dissenting report by one of the members who's a physician, who is now apparently being investigated by the College of Physicians and Surgeons for what he said in his report. That's offside in terms of parliamentary privilege. A member raised that in the House.

While, no, there wasn't a question of privilege raised concerning the leak, members of the House take their privileges seriously. I don't think there will be an impact in terms of future joint committees between both the houses.

Senator Petitclerc: I want to follow up with you, Ms. Anwar, on a question that was asked about the possibility of IT tracking an email or document when it is sent. Is that something that has ever been done? If this is something that we want to undertake, how would that work? Does it have to come from a Senate recommendation?

Ms. Anwar: In the specific case of a leak, yes. I am trying to remember if these were discussed in in camera proceedings or not. Without divulging information that I can't, I can tell you that, in the course of investigations that have been conducted by individual committees that have alleged a leak, our IT department has been asked to check the electronic trace of a document in a couple of instances that I am aware of.

In this case, we were not asked to do that, so we haven't asked the question. It would be something that our IT people would do. If it is something really obvious, like a read receipt, right now, in Outlook, you can set it to see when someone has opened a document and when someone has received a document. If we need information beyond that, we would go to IT.

As I said, once it's in somebody else's inbox, what they then do with it — I mean, the Senate, through this process, could certainly order ISD to then investigate each of those recipients to see if they forwarded those emails, but that's not something the administration would do without a direct request from a committee or from the Senate.

Senator Petitclerc: To follow up on that, is it not flagged as a precaution? For example, if someone receives a confidential document with a password and then sends it forward, is there no flag that happens automatically?

pris. Les députés préparent également le travail qu'ils vont mener dans leurs circonscriptions pendant l'été, mais ils prennent leurs privilèges très au sérieux. En effet, une question de privilège a été soulevée il n'y a pas si longtemps à propos du rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, à la suite d'un rapport dissident rédigé par l'un des députés, qui est médecin et qui fait apparemment l'objet d'une enquête de l'Ordre des médecins et chirurgiens à cause de la teneur de son rapport. Cela constitue une atteinte au privilège parlementaire. Un député a soulevé cette question à la Chambre.

Même si, en effet, aucune motion de privilège n'a été soulevée à propos de cette fuite, les députés de la Chambre prennent leurs privilèges très au sérieux. Je ne pense pas que cela puisse avoir la moindre répercussion sur les futurs comités mixtes qui réunissent des membres des deux Chambres.

La sénatrice Petitclerc : Je souhaiterais revenir à vous, madame Anwar, à propos de la possibilité pour les services de technologies de l'information, les TI, de pister un courriel ou un document au moment de son envoi. Cela a-t-il déjà été fait? Si nous voulons mettre en place un tel dispositif, comment cela fonctionnerait-il? Faut-il pour cela une recommandation du Sénat?

Mme Anwar : Dans le cas précis d'une fuite, oui. J'essaie de me rappeler si ces points ont été abordés lors de séances à huis clos ou non. Sans révéler des renseignements que je ne suis pas autorisée à communiquer, je peux vous dire que, dans le cadre des enquêtes menées par différents comités qui ont fait état d'une fuite, nos services de TI ont été chargés de retracer un document à quelques reprises, à ma connaissance.

Dans ce cas précis, on ne nous a pas demandé de le faire, nous n'avons donc pas posé la question. Cette tâche relèverait de nos services de TI. S'il s'agit de quelque chose de vraiment évident, comme un accusé de réception, chacun peut dès à présent, dans Outlook, configurer le logiciel pour savoir quand un destinataire a ouvert un document et quand il l'a reçu. S'il nous fallait de plus amples renseignements, nous nous adresserions aux services de TI.

Je le répète, une fois que les courriels se trouvent dans la boîte de réception d'un destinataire, ce qu'il en fait ensuite... Le Sénat, dans le cadre de cette enquête, pourrait certainement ordonner à la Direction des services d'information de vérifier auprès de chacun des destinataires s'ils ont transféré les courriels, mais ce n'est pas une mesure que l'Administration prendrait sans une demande directe d'un comité ou du Sénat.

La sénatrice Petitclerc : À ce même propos, par précaution, le message n'est-il pas marqué d'un indicateur? Par exemple, si quelqu'un reçoit un document confidentiel protégé par un mot de passe et le transmet ensuite à un tiers, n'y a-t-il pas un signalement qui se déclenche automatiquement?

Ms. Anwar: I do not believe so. We do say in the email that we send that you should not forward it or share it.

I should note that all emails that originate from the Senate include a disclaimer at the bottom. I don't have the wording in front of me, but it says something to the effect of, "Even if you have received this document in error, this belongs to the Senate."

Do you have it?

Ms. Turner: I can read it out here:

> This message may contain confidential or privileged information and is intended only for the individual named. If you are not the intended recipient you should not disseminate, distribute or copy this email. Please notify the sender immediately if you have received this email by mistake and delete it from your system.

Senator Petitclerc: I have been listening to all of you, and it seems as if there are so many steps taken at so many levels, on the record and on paper. Maybe it's a very general question, but do you have advice or recommendations for what we should be doing?

Ms. Anwar: I don't know if Mr. Janse has anything he wishes to say. For me, again, it comes down to this: Senators must be able to trust the process. You must be able to trust the staff who are supporting you, you have to be able to trust your colleagues around the table and you have to be able to trust all of the other staff in the room.

We do put precautions in. We do put reminders in. We put passwords in, et cetera. However, we can't control every stage of the process because we don't physically follow that document around. We rely on the trust that senators and committee members have in the process.

Mr. Janse: To add to that, I fully agree with Ms. Anwar's comment. We could go to the extreme and have a draft report considered just by senators in a sealed room with no phones allowed —

Ms. Anwar: Which we have done before.

Mr. Janse: — paper copies only, and even at that, somebody could leave the room and not resist the temptation to leak certain information verbally. It regards where you want to put those measures in place and to what extremes.

Ms. Anwar: In fact, my career started in the House of Commons, where I was on the Finance Committee. When we were studying the pre-budget consultation report, that was in

Mme Anwar : Je ne crois pas. Nous précisons bien dans notre courriel qu'il ne faut ni le transférer ni le communiquer.

Je tiens à préciser que tous les courriels provenant du Sénat comportent un avertissement en bas de page. Je n'ai pas le texte sous les yeux, mais il dit en substance que même si le destinataire a reçu par erreur un document, celui-ci appartient au Sénat.

Vous avez le texte?

Mme Turner : Le voici :

> Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels ou privilégiés et est strictement réservé à l'usage du destinataire prévu. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, vous ne devez pas diffuser, distribuer ou copier ce courriel. Veuillez aviser immédiatement l'expéditeur si vous avez reçu ce courriel par erreur et supprimez-le de votre système.

La sénatrice Petitclerc : Je vous ai tous écoutés, et il me semble que de nombreuses mesures ont été prises à bien des niveaux, officiellement et sur papier. C'est peut-être une question très générale, mais auriez-vous des conseils ou des recommandations à proposer sur ce que nous devrions faire?

Mme Anwar : J'ignore si M. Janse souhaite intervenir, mais, pour ma part, j'estime que tout se résume à ceci : les sénateurs doivent pouvoir faire confiance au processus. Il faut pouvoir faire confiance au personnel de soutien, aux collègues assis autour de la table et à l'ensemble du personnel présent dans la salle.

Nous prenons des précautions. Nous mettons des rappels. Nous ajoutons des mots de passe, etc. Toutefois, nous ne pouvons pas contrôler chaque étape du processus, car nous ne suivons pas physiquement le document tout au long de son parcours. Nous comptons sur la confiance que les sénateurs et les membres du comité accordent au processus.

M. Janse : J'ajouterai que je partage entièrement l'avis de Mme Anwar. On pourrait aller jusqu'à l'extrême et faire en sorte qu'un projet de rapport soit examiné uniquement par les sénateurs, dans une salle fermée à clé où les téléphones seraient interdits...

Mme Anwar : Ce que nous avons déjà fait.

M. Janse : ... uniquement des copies papier, et même alors, il se peut que quelqu'un quitte la pièce et ne résiste pas à la tentation de communiquer oralement des renseignements. Il faut voir jusqu'où, jusqu'à quel extrême, vous voulez aller dans la mise en place de mesures.

Mme Anwar : En réalité, ma carrière a débuté à la Chambre des communes, où j'ai travaillé au Comité des finances. Lorsque nous avons étudié le rapport de consultation prébudgétaire, cela

person, in a committee room, and my job was to take everybody's BlackBerrys and not let them use them for the duration of the meeting; that report was leaked.

Senator Yussuff: Thank you, witnesses, for being here. I will direct my question to Eric Janse.

The Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying is a joint committee of the House and the Senate. The Speaker has determined that an issue of privilege has occurred, so a prima facie case has been established. The Senate is now investigating this. I find this quite challenging because we're not the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying. It has been disbanded. It issued its report. It has moved on. In the context of where there are joint committees and a question of privilege has been established, whether it's in the House or in the Senate, should there be a rule requiring a committee to come back to deal with the responsibility of its obligation? Because this was the responsibility of the joint committee, not the Senate separate from the House.

It raises some fundamental questions, as Ms. Anwar just acknowledged. There must be trust in the relationship, how we conduct ourselves and share information and, of course, the degree of confidentiality that is expected of House and Senate members.

It seems to me that we're attempting to try to thread the needle, but the reality is that it's almost physically impossible unless the committee acknowledges what happened and takes some responsibility to do so in a proper way to ensure that this is not just about the Senate. This is also about the integrity of our institution on both sides of the equation.

My question is this: If we are going to continue to have joint committees, which I think we will, should we attempt to adopt a rule that both chambers will have to agree with where, in the event of a breach of privilege, the committee will reconstitute itself to deal with that responsibility? Otherwise, I think it's unfair. Then Senator Wallin filed a complaint here. We will conclude at some point. We're hamstrung in trying to resolve this.

But the reality is that the House hasn't raised it. It hasn't been brought up in that chamber even though they are aware it has been raised here. Try to help me appreciate how we can go about this. I'm talking about the future. I don't think we will resolve this in this context now, but perhaps in the future we will.

Mr. Janse: It is a very good question because you're right. Procedurally, there is a bit of a void there in that as soon as the report is tabled, the committee ceases to exist. This is why the route followed with this particular case was followed, because it was not the traditional option available.

s'est fait sur place, dans une salle de comité, et mon travail consistait à récupérer les BlackBerry de chacun et à m'assurer qu'ils ne les utilisent pas pendant toute la durée de la réunion; ce rapport a pourtant fait l'objet d'une fuite.

Le sénateur Yussuff : Merci aux témoins d'être là. Je vais adresser ma question à Eric Janse.

Le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir réunit des représentants de la Chambre des communes et du Sénat. Le Présidente du Sénat a établi qu'il y avait un cas de privilège bien-fondé. Le Sénat enquête maintenant à ce sujet. La question est délicate, car nous ne sommes pas le Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, qui a rendu son rapport et a été dissous. Nous sommes passés à autre chose. Dans le contexte des comités mixtes, s'il est établi, à la Chambre ou au Sénat, qu'il y a eu atteinte au privilège, ne devrait-il pas y avoir une règle obligeant le comité à se réunir de nouveau pour assumer la responsabilité à cet égard? Car c'était la responsabilité du comité mixte, et non du Sénat, distinct de la Chambre.

Des questions fondamentales surgissent, comme Mme Anwar vient de le reconnaître. La relation doit reposer sur la confiance, tant dans notre manière d'agir et d'échanger les renseignements que, bien sûr, dans le niveau de confidentialité attendu des membres de la Chambre des communes et du Sénat.

À mes yeux, c'est un exercice périlleux. En réalité, la tâche est à peu près impossible à moins que le comité ne reconnaisse les faits et n'assume une part de responsabilité correctement, de façon que le Sénat ne soit pas seul à agir. Il y va également de l'intégrité de notre institution, d'un côté comme de l'autre.

Voici ma question : si nous voulons continuer à avoir des comités mixtes, ce qui sera le cas selon moi, devrions-nous tenter d'adopter une règle, approuvée par les deux Chambres, prévoyant qu'en cas d'atteinte au privilège, le comité se reconstitue pour assumer cette responsabilité? Autrement, ce serait injuste. La sénatrice Wallin a déposé une plainte. Nous en viendrons à une conclusion à un moment donné. Notre recherche de solution est dans l'impasse.

Dans les faits, la Chambre n'a pas abordé la question. Le problème n'y a pas été discuté, bien qu'on y sache qu'il l'a été au Sénat. Aidez-moi à comprendre comment nous pourrions nous y prendre. Je me préoccupe de l'avenir. Je ne pense pas que nous puissions résoudre cette question dans le contexte actuel, mais peut-être le pourrons-nous à l'avenir.

M. Janse : C'est une très bonne question, car vous avez raison. Sur le plan procédural, il existe en effet une certaine lacune : dès que le rapport est déposé, le comité cesse d'exister. Voilà pourquoi nous avons opté pour cette façon de faire dans ce cas précis, car la solution normale n'était pas envisageable.

At the same time, how often does something like this happen? Do you want to create a bunch of rules for something that, hopefully, presumably, is a rare exception?

I should also mention that, on the House side, if there is a perception of a leak at a committee and that's raised in the House, the traditional motion for that to be dealt with is to send it to our Procedure and House Affairs Committee, not the committee where the potential leak occurred — so their equivalent of this committee. They would undertake some kind of study on it. It's not necessarily a completely unusual procedure, where there is a different committee that looks into something that happened in another one.

Mr. LeBlanc, do you have something to add?

Jeffrey LeBlanc, Deputy Clerk, Procedure, House of Commons: I would only add that the normal practice is that the first complaint about that breach of privilege would come from the committee that was the object of the leak. So, for example, if there were a leak in the Immigration Committee, our Speaker would normally expect that committee to report it to the House and not do anything unless that committee had taken that to be a source of frustration for them. But Mr. Janse is right: The investigation is subsequently performed by someone else.

The houses always have the power to reconstitute committees for whatever purpose they deem necessary. Whether you want to plan for the worst-case scenario is a question worth considering. Should we always expect the worst of people or should we expect the best?

Senator Yussuff: I can't speak to the character of people on both sides of the chamber.

The Chair: We'll go to the second round now. However, before we do, I would like to ask a question.

From the testimony, I gather that the procedures that were taking place with this committee on both the House and the Senate sides were conducted consistent with the requirements of confidentiality on both sides, even though some of the procedures are somewhat different.

If we can establish that as a basic consensus, we know, from the ruling of our Speaker, that there is a prima facie case. So the question before us is this: What harm has been done? Do you have any comments with respect to harm?

Ms. Anwar: Again, I think it affects the trust that some senators may have in the process. In my experience, we have seen elements of recommendations and draft reports be perhaps

Il y a toutefois lieu de se demander à quelle fréquence ce genre de situation se produit. Souhaitez-vous établir tout un ensemble de règles pour un cas qui, espérons-le, n'est qu'une rare exception?

Je tiens également à préciser que, à la Chambre des communes, si on soupçonne une fuite au sein d'un comité et si la question est soulevée sur le parquet, la procédure habituelle consiste à renvoyer l'affaire au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, et non au comité où la fuite présumée a eu lieu — c'est-à-dire l'équivalent du comité ici en cause. L'enquête à ce sujet se ferait au comité de la procédure. Il ne s'agit pas nécessairement d'une façon de faire tout à fait inédite, puisqu'il arrive qu'un comité se penche sur un incident survenu dans un autre.

Monsieur LeBlanc, avez-vous quelque chose à ajouter?

Jeffrey LeBlanc, sous-greffier à la procédure, Chambre des communes : J'ajouterais simplement que, selon la pratique habituelle, la première plainte au sujet de l'atteinte au privilège vient du comité où il y a eu fuite. Ainsi, par exemple, s'il y avait une fuite au Comité de l'immigration, notre Président s'attendrait normalement à ce que ce comité en fasse rapport à la Chambre et il n'agirait pas, à moins que ce comité n'ait considéré cela comme une source d'irritation pour lui. Mais M. Janse a raison : l'enquête est ensuite menée par quelqu'un d'autre.

Les chambres ont toujours le pouvoir de reconstituer des comités à toutes fins jugées nécessaires. La question de savoir si vous souhaitez vous préparer au scénario du pire mérite réflexion. Devrions-nous toujours nous attendre au pire de la part des gens, ou devrions-nous plutôt nous attendre au meilleur?

Le sénateur Yussuff : Je ne suis pas en mesure de me prononcer sur la personnalité de ceux qui siègent de part et d'autre de la chambre.

Le président : Nous allons maintenant passer au deuxième tour. Mais au préalable, je voudrais vous poser une question.

D'après les témoignages, je comprends que, du point de vue tant de la Chambre des communes que du Sénat, les procédures ont été appliquées au comité dans le respect des exigences de confidentialité en vigueur dans les deux Chambres, même si certaines de ces procédures présentent des différences.

Si nous parvenons à établir cela comme consensus de base, nous savons, d'après la décision de la présidence du Sénat, qu'il existe une présomption d'atteinte au privilège. La question qui se pose donc à nous est la suivante : quel a été le préjudice? Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Mme Anwar : Il y a un effet sur le degré de confiance que certains sénateurs peuvent avoir dans le processus. D'après mon expérience, certains éléments de recommandations et de projets

not leaked but made public in interesting ways, not always with any kind of intent.

In my conversations with Senator Wallin prior to her raising the question of privilege, the issue of disclosing how people voted in that in camera meeting was something that I know caused some distress for senators.

There's one thing to be said about the document and the recommendations within; there's something else to be said about the actual discussion that took place and the fact that those were disclosed in the article.

I know it came up in the last meeting also that the text used by one of the reporters doesn't match the text in the report —

The Chair: In the final report.

Ms. Anwar: I don't know what the reporter had. Again, you run into the issue that it was presented as though this is a recommendation from the committee. Then, it turns out it's not, so the integrity of the process, the integrity of the documents and the ability of senators and MPs, in this case, to be able to speak freely when they are in an in camera meeting —

The Chair: My reading of the leaked story would suggest that the unauthorized disclosure came from a member of the House of Commons, just by the nature of the story. Do you have any views on that?

Ms. Anwar: No, I don't. Recognizing that these proceedings are protected by privilege, I do not.

Senator Batters: I'm not sure how that conclusion was arrived at, but I'd like to talk about the in camera meeting that happened on June 9.

It says in the Senate briefing note, "The full list of senators, MPs and parliamentary staff present is listed in the Minutes of Proceedings." Because we didn't have a copy of that in our documents, I went to the website of the committee, which is still publicly available. It has those minutes. I wondered if it would because it was an in camera meeting. However, it does have them.

For this lengthy meeting that was almost four hours long that day, it looks as if four out of the five senators on the committee were present. Then, nine MPs who were regular members of the committee were present, as well as three MPs who were acting for other members of the committee. It also lists three Library of Parliament analysts.

de rapport n'ont peut-être pas été divulgués, mais rendus publics de manière curieuse, sans que cela soit toujours intentionnel.

Dans mes échanges avec la sénatrice Wallin avant qu'elle ne soulève la question de privilège, la question de la divulgation des votes exprimés lors de cette réunion à huis clos a été l'objet de préoccupation pour certains sénateurs.

Il faut faire une distinction entre le document et ses recommandations, d'une part, et, d'autre part, les échanges qui ont eu lieu et qui ont été révélés dans l'article.

Je sais que la question a également été évoquée à la dernière réunion : le texte utilisé par l'un des journalistes ne correspond pas à celui du rapport...

Le président : Du rapport final.

Mme Anwar : Je ne sais pas ce que le journaliste avait obtenu. Encore une fois, vous vous heurtez au fait que l'histoire a été présentée comme s'il s'agissait d'une recommandation du comité. Ensuite, il s'avère que ce n'est pas le cas, alors l'intégrité du processus, l'intégrité des documents et la capacité des sénateurs et des députés, dans ce cas-ci, de pouvoir parler librement lorsqu'ils se réunissent à huis clos...

Le président : D'après ce que j'ai compris de l'histoire qui a fait l'objet d'une fuite, la divulgation non autorisée provenait d'un député de la Chambre des communes, par sa nature même. Avez-vous une opinion à ce sujet?

Mme Anwar : Non, je n'en ai pas. Je reconnais que ces délibérations sont protégées par le privilège, mais je n'ai pas d'opinion à exprimer à ce sujet.

La sénatrice Batters : Je ne sais pas comment on en est arrivé à cette conclusion, mais j'aimerais parler de la réunion à huis clos du 9 juin.

Dans la note d'information du Sénat, on peut lire : « La liste complète des sénateurs, des députés et des membres du personnel parlementaire présents figure au procès-verbal des délibérations. » Comme nous n'en avions pas de copie dans nos documents, j'ai consulté le site Web du comité, qui est toujours accessible au public. Ce procès-verbal s'y trouve. Je me demandais si ce serait le cas, car il s'agissait d'une réunion à huis clos. Or, il s'y trouve.

Pour cette longue réunion qui a duré près de quatre heures ce jour-là, il semble que quatre des cinq sénateurs membres du comité étaient présents. Ensuite, neuf députés qui étaient des membres réguliers du comité étaient présents, ainsi que trois députés qui remplaçaient d'autres membres. On y recense également trois analystes de la Bibliothèque du Parlement.

In the Senate briefing note, it says:

> . . . senators were accompanied by five staff while MPs were accompanied by 10 staff. Three interpreters, one Multi-Media Services operator and one Console operator were also present.

I have seen these minutes. They mention times when the meeting was suspended and times when it wasn't. It doesn't indicate whether different members, senators or staff left at any given time or anything like that.

I know none of you were there, but do you know if anyone left during any parts of that meeting? Was there notation taken as to how that occurred? Normally, there would be. If this were a corporate board, that type of information would be written down.

Also, was there a super in camera session at any time during this meeting? Sometimes, we have very confidential Senate committee meetings. For example, when I sat on the Internal Economy, Budgets and Administration Committee, there would occasionally be a super in camera meeting where senators and perhaps the clerk of the committee would be the only people allowed to stay in the meeting. I wondered if that happened at all.

Also, at the start of the meeting, was anything stated by anyone to ensure that all who were present were properly present? Was anything stated about how only one staff member is allowed to be there for each member or senator? Was there anything like that? Was it stated that anyone who was not properly in the room should leave? Did anyone leave?

Ms. Anwar: For the Minutes of Proceedings that are posted online, we record everybody who is sitting around the table, so all of the members, any witnesses — if there are any — and the staff at the front of the room.

I can't speak for the House and how they record membership changes, but Senate membership changes would be time-stamped. We don't note those in the minutes, but we have the record of people who may have stepped in and out. In this case, for the Senate, there weren't any. The only notation I'm aware of that we make in the minutes about somebody leaving or coming back is if the chair leaves their seat and somebody takes over as chair for a period. We would note that as a time in the minutes themselves.

Dans la note d'information du Sénat, on peut lire :

> ... les sénateurs étaient accompagnés de cinq membres de leur personnel, tandis que les députés étaient accompagnés de dix membres de leur personnel. Trois interprètes, un opérateur des services multimédias et un opérateur de console étaient également présents.

J'ai lu le procès-verbal. On y indique des moments où la réunion a été suspendue et d'autres où elle ne l'a pas été. On n'y indique pas si des députés, sénateurs ou membres du personnel ont quitté la salle à un moment donné ni quoi que ce soit de ce genre.

Je sais qu'aucun d'entre vous n'y était, mais savez-vous si quelqu'un est parti pendant une partie de cette réunion? A-t-on noté comment cela s'est produit? Normalement, cela serait consigné. S'il s'agissait d'un conseil d'administration, ce genre d'information serait consigné par écrit.

De plus, y a-t-il eu un super huis clos à n'importe quel moment pendant cette réunion à huis clos? Parfois, les réunions des comités sénatoriaux sont très confidentielles. Par exemple, lorsque je siégeais au Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration, il y avait parfois un super huis clos où les sénateurs et peut-être le greffier du comité étaient les seuls autorisés à rester. Je me demande si cela a pu se produire.

De plus, au début de la réunion, quelqu'un a-t-il dit quelque chose pour s'assurer que toutes les personnes présentes étaient bel et bien présentes? A-t-on précisé qu'un seul membre du personnel peut être présent pour chaque député ou sénateur? Y a-t-il eu une intervention de ce genre? Est-ce qu'on a dit que toute personne qui ne devait pas se trouver dans la salle devait partir? Est-ce que quelqu'un est parti?

Mme Anwar : Pour les procès-verbaux qui sont affichés en ligne, nous consignons toutes les personnes assises autour de la table, donc tous les députés, tous les témoins — s'il y en a — et le personnel à l'avant de la salle.

Je ne peux pas parler de ce qui se fait à la Chambre et de la façon dont on y consigne les remplacements de membres, mais les remplacements de membres du Sénat sont toujours horodatés. Nous n'en prenons pas note dans le procès-verbal, mais nous avons le compte rendu des personnes qui ont pu entrer et sortir. Dans ce cas-ci, pour le Sénat, il n'y en a pas eu. À ma connaissance, la seule mention que nous faisons dans le procès-verbal au sujet du départ ou du retour d'une personne se produit lorsque la personne qui exerce la présidence quitte son siège et qu'une autre personne occupe le fauteuil pendant un certain temps. Nous le consignons alors dans le procès-verbal.

For people who are outside the main table and sitting alongside it, which is typically staff, we keep an in camera attendance sheet. That's not published anywhere, mind you, but that's kept with the copy of the minutes that is archived.

Senator Batters: Was there a super in camera meeting at any time?

Ms. Anwar: There was no super in camera session for this particular meeting. For a super in camera meeting, sometimes the clerk is present and sometimes they are not. If the clerk isn't present, there would be no notation other than that the meeting was suspended and that the meeting resumed. If the clerk is present —

Senator Batters: Do House of Commons witnesses have anything to add to that answer?

Mr. Janse: On the House side, if the committee clerk or even a member of the committee notices somebody in the room that they're not 100% sure is authorized to be there, the clerk would verify that immediately.

Senator Varone: Mr. Chair, my question is directed at you, with respect to our roles here.

When I read the title of the committee, the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, I see neither the word "investigative" nor "prosecutorial" as part of our role.

Are we here to put our Columbo hat on and conduct an investigation to find out where the leak is? Or are we here to assess the rules we have and to change them to prevent this type of issue from happening again?

I'm attributing that question to my newness on this committee, so I would like your answer.

The Chair: The role of this committee is in the committee's hands. The Speaker's ruling was referred to us, and the Speaker's ruling found a prima facie case of breach of privilege. In the special circumstances of this joint report, it was referred to this committee.

This committee could further investigate, but it would be investigating whether a leak had occurred when the Speaker's ruling already concluded that a leak has occurred, so it would be somewhat redundant.

This committee will hear from former senator Pamela Wallin in a few minutes to get her testimony on the record. We did seek the testimony of the other joint chair, who declined to come.

Pour les personnes qui se trouvent à l'extérieur de la table principale et qui sont assises à côté, ce qui est habituellement le cas du personnel, nous conservons une feuille de présence pour les séances à huis clos. Cette feuille n'est publiée nulle part, remarquez, mais elle est conservée avec la copie du procès-verbal qui est archivée.

La sénatrice Batters : Y a-t-il eu un super huis clos?

Mme Anwar : Il n'y a pas eu de super huis clos pendant cette réunion à huis clos en particulier. Dans le cas d'un super huis clos, le greffier peut être présent ou non. Si le greffier n'est pas présent, il n'y aura rien d'autre qu'une mention de la suspension et de la reprise de la séance. Si le greffier est présent...

La sénatrice Batters : Les témoins de la Chambre des communes ont-ils quelque chose à ajouter à cette réponse?

M. Janse : Du côté de la Chambre, si le greffier ou même un membre du comité n'est pas sûr à 100 % que quelqu'un qui se trouve dans la salle est autorisé à être présent, le greffier vérifiera immédiatement.

Le sénateur Varone : Monsieur le président, ma question s'adresse à vous et concerne notre rôle ici.

Lorsque je lis le titre du comité, le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, je ne vois pas les mots « enquête » ou « poursuite » comme faisant partie de notre rôle.

Sommes-nous ici pour imiter le célèbre Columbo et mener une enquête pour savoir d'où provient la fuite? Ou sommes-nous ici pour évaluer nos règles et pour les modifier afin d'éviter que ce genre de problème ne se reproduise?

Cette question est probablement attribuable à mon arrivée récente au sein de ce comité, mais j'aimerais que vous y répondiez.

Le président : Le rôle de ce comité est entre nos mains. La décision de la Présidente nous a été renvoyée, et celle-ci a conclu qu'il y avait un cas de privilège bien-fondé. Dans les circonstances particulières de ce rapport conjoint, la question a été renvoyée à ce comité.

Le comité pourrait mener une enquête plus approfondie, mais il enquêterait pour savoir si une fuite s'est produite lorsque la Présidente avait déjà conclu dans sa décision que tel était le cas. Ce serait donc un processus assez redondant.

Le comité entendra le témoignage de l'ex-sénatrice Pamela Wallin dans quelques minutes. Nous avons demandé le témoignage de l'autre personne occupant la coprésidence, mais elle a refusé de venir.

We have the ability to hear from others if we so wish. However, it would seem to me, based on the conversations with and testimonies of witnesses we have had, that it would be very difficult, if not impossible — I would say impossible — to determine the source of the leak. We should move on, in my view, to determine the nature of the harm.

We may ask whether our Rules are inadequate or should be adjusted in light of this experience, particularly for joint committees and also for the confidentiality of documentation.

As we discussed last week, there is no rule governing authorized disclosure. The Rules only deal with unauthorized disclosure. However, we do know that, in the Senate, there has been a practice for the past 10 years of authorized disclosure, so should the rules reflect that practised reality so that there is actually a basis in the Rules for what committees are doing? It seems to me that those are the questions.

Senator Varone: Thank you.

Ms. Anwar: I'd like to clarify one point. The fact that the case of privilege was referred to the Rules, Procedures and the Rights of Parliament Committee is the right process. That is the process set out in the appendix. Normally, this would be preceded by an investigation that the committee that was the subject of the leak would take and bring to the Senate, and the Speaker would rule on whether there is a prima facie case. Then, it would be up to the committee or the person bringing forward the question of privilege to decide what to do. In other cases, some committees have left it at that.

In this case, former Senator Wallin asked that the matter be referred to this committee, so the fact that it's here before the committee at this stage is completely normal and part of our normal process.

Your role is to examine the case of privilege and the overarching elements of it. As Senator Harder mentioned, the fact that there was a leak has already been established by the Speaker's ruling.

Senator Yussuff: I want to return to my point from earlier. The Speaker has determined that there is a prima facie case already. I'm thinking ahead to what the report could look like. Once the Speaker determined, in this case, a prima facie case, would it be advisable for the Speaker, if it were a rule, to at least inform the Speaker of the House of Commons that such a leak has occurred?

Whether the Speaker of the House or the House committee want to take that up is a whole other matter, but at least it would establish some context that we're doing due diligence and both

Nous avons la possibilité d'entendre d'autres personnes si nous le souhaitons. Il me semble toutefois, d'après les conversations que nous avons eues et les témoignages que nous avons entendus, qu'il serait très difficile, voire impossible — je dirais même impossible — de déterminer la source de la fuite. À mon avis, nous devrions aller de l'avant pour déterminer la nature du préjudice.

Nous pouvons nous demander si notre Règlement est inadéquat ou s'il devrait être modifié à la lumière de cette expérience, en particulier pour les comités mixtes et aussi pour la confidentialité des documents.

Comme nous en avons discuté la semaine dernière, il n'y a pas de règle régissant la divulgation autorisée. Les règles ne portent que sur la divulgation non autorisée. Cependant, nous savons qu'au Sénat, il y a une pratique de divulgation autorisée depuis 10 ans. Les règles devraient-elles refléter cette pratique afin que le Règlement soit fondé sur ce que font les comités? Il me semble que ce sont là les questions à se poser.

Le sénateur Varone : Merci.

Mme Anwar : J'aimerais préciser un point. Le fait que la question de privilège ait été renvoyée au Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement est la bonne façon de procéder. C'est le processus qui figure en annexe. Normalement, il serait précédé d'une enquête que le comité qui a fait l'objet de la fuite mènerait et présenterait au Sénat, et la Présidente déciderait s'il y a oui ou non un cas de privilège bien-fondé. Ensuite, ce serait au comité ou à la personne qui soulève la question de privilège de décider quoi faire. Dans d'autres cas, certains comités en sont restés là.

Dans ce cas-ci, l'ex-sénatrice Wallin a demandé que la question soit renvoyée au comité. Le fait que le comité en soit saisi à cette étape est tout à fait normal et fait partie de notre processus habituel.

Votre rôle consiste à examiner la question de privilège et les éléments qui la sous-tendent. Comme le sénateur Harder l'a dit, le fait qu'il y ait eu une fuite a déjà été établi par la décision de la Présidente.

Le sénateur Yussuff : Je veux revenir à ce que j'ai dit plus tôt. La Présidente a déjà déterminé qu'il y avait un cas de privilège bien-fondé. Je pense à ce que pourrait être le rapport. Une fois que la Présidente a déterminé, dans ce cas-ci, qu'il y a un cas de privilège bien-fondé, serait-il souhaitable que la Présidente, s'il s'agissait d'une règle, informe au moins le Président de la Chambre des communes qu'une telle fuite s'est produite?

Quant à savoir si le Président de la Chambre ou le comité de la Chambre veut se pencher sur cette question, c'est une tout autre affaire, mais au moins cela établirait un certain contexte selon

chambers now have some obligation or responsibility to react to this.

We have a lot of joint committees that function on a regular basis. It is true that this is not a regular occurrence, but the reality is that we don't want this to taint our approach to doing our collaborative work in both chambers. I think it would be wise to have a way to ensure, should something like this happen again, that we at least have a mechanism where the other Speaker would be notified of our decision. They could then determine on the other side whether they want to pursue it or send it to a committee to further investigate and determine what course of action might be possible.

I'm just asking you to react to that. I realize that's not the rule right now.

Mr. Janse: It's an interesting point you raise, senator.

I will provide one bit of nuance in terms of the Speaker determining it to be prima facie, which means "at first glance." Based on the evidence provided to them through the question of privilege raised in the chamber, the Speaker makes a determination. It's then up to the respective committees — this committee on the Senate side and the Procedure and House Affairs Committee on the House side — to determine whether that was the case. It's possible that the committee, after its investigation, comes to the opposite conclusion to the Speaker. For the Speaker, it's prima facie, "at first glance."

In a case such as the one before us — and, again, hopefully these occurrences don't become regular occurrences — but should something similar happen again, you could have a message that goes from the Senate to the House, informing the House, "By the way, there was a question of privilege raised. The Speaker ruled on it." It could, perhaps, be a letter from Speaker to Speaker. That could be an option.

Ms. Anwar: I would certainly recommend that, if this committee tables or presents a report in the Senate, an instruction be that the report be shared with either the Speaker, the former chair or the former members of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying.

Another consideration is that, in establishing a special joint committee, that's done by a message between the two houses. Typically, those include powers that joint committees are supposed to have for their lifespan. Something to consider is including a "for greater certainty" clause in that message. Typically, the message comes from the House to the Senate.

lequel nous faisons preuve de diligence raisonnable et les deux Chambres ont maintenant l'obligation ou la responsabilité de réagir.

Il existe beaucoup de comités mixtes qui se réunissent régulièrement. Il est vrai que ce n'est pas une pratique courante, mais la réalité, c'est que nous ne voulons pas que cela entache notre façon de travailler en collaboration dans les deux Chambres. Je pense qu'il serait sage d'avoir un moyen de veiller, si une telle situation se reproduit, à ce qu'il y ait au moins un mécanisme qui permettrait à l'autre président d'être avisé de notre décision. Ils pourraient alors décider de l'autre côté s'il y a lieu d'aller de l'avant ou de renvoyer la question à un comité pour qu'il fasse une enquête plus approfondie et détermine quelle ligne de conduite pourrait être possible.

Je vous demande simplement de réagir à cette possibilité. Je sais que ce n'est pas la règle à l'heure actuelle.

M. Janse : Vous soulevez un point intéressant, monsieur le sénateur.

Je vais apporter une petite nuance en ce qui concerne la décision de la Présidente de déterminer s'il y a un cas de privilège bien-fondé, soit « à première vue ». À la lumière des éléments de preuve qui lui ont été fournis dans le cadre de la question de privilège soulevée au Sénat, la Présidente prend une décision. Il revient ensuite aux comités respectifs — ce comité du côté du Sénat et le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre du côté de la Chambre — de déterminer si c'était le cas. Il est possible que le comité, après son enquête, en arrive à la conclusion contraire de celle de la Présidente. Pour la Présidente, c'est un cas de privilège bien-fondé, « à première vue ».

Dans un cas comme celui dont nous sommes saisis — et, encore une fois, il est à espérer que ces incidents ne deviennent pas monnaie courante —, si cela se reproduisait, un message pourrait être envoyé du Sénat à la Chambre pour informer cette dernière qu'une question de privilège a été soulevée et que la Présidente a rendu sa décision. Cela pourrait prendre la forme d'une lettre de la Présidente du Sénat au Président de la Chambre. Cela pourrait être une option.

Mme Anwar : Je recommanderais certainement que, si le comité dépose ou présente un rapport au Sénat, une instruction soit donnée que le rapport soit communiqué à la Présidente, à l'ancien président ou aux anciens membres du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir.

Une autre considération, c'est que la création d'un comité mixte spécial se fait au moyen d'un message entre les deux chambres. En général, ce message précise les pouvoirs que les comités mixtes sont censés avoir pendant toute leur durée de vie. Il faudrait envisager d'inclure dans ce message une disposition « pour plus de certitude ». Habituellement, le message est

Sometimes, we have specifications we want to add that we then send back by message.

That's something to consider in the future. We could include a message about reiterating or reasserting the importance of the confidentiality of proceedings and to reiterate that the rules of both houses remain in force with respect to confidentiality and privilege.

Senator Burey: I'm sorry to be late; I've been in meetings all morning, but I'm here now. Thank you so much for your testimony.

I want to come back to the question of the prima facie case of a question of privilege. I thank you so much for clarifying that, because that's been swirling around in my head — that the Speaker did say this was a prima facie case and referred it to our committee.

I just want clarification. It's the committee's role to ask if it is really a case — is that what you just said? Are we to ascertain whether this was an actual leak even though the Speaker did say it's a prima facie case, which is "on the face of it"? That is the first clarification that I want you to expound upon.

Then, to Senator Harder's point, after that investigation, the next point is the severity of harms, which we did go into, and then the recommendation. I'm going back to Senator Varone to clarify the role of the Senate. Could you comment on any of that, please, just going back to the prima facie issue?

Ms. Anwar: Right.

Senator Burey: I'm also a relatively new senator. Three years is not new anymore, but, going forward, so that we have clarity — even though the Speaker did rule — and prima facie means "on the face of it." So, on the face of it, there is a case, but then, when it's referred, we still have an investigative function. That's the first thing.

Maybe you could address that.

Ms. Anwar: That's a question for the committee to answer, based upon what we publicly know is available and the information that has been provided. "Does the committee agree with the Speaker that a leak occurred?" is the question.

Senator Burey: Okay.

Ms. Anwar: Again, the role of this committee is to determine what harm was caused. I think you can still expound upon what harms were caused without necessarily being able to identify the source of the leak. The only reason I say that is because, in my

transmis de la Chambre au Sénat. Parfois, il y a des caractéristiques que nous voulons ajouter et que nous renvoyons par message.

C'est une chose à envisager pour l'avenir. Nous pourrions inclure un message pour réitérer ou réaffirmer l'importance de la confidentialité des délibérations et rappeler que les règles des deux Chambres demeurent en vigueur en ce qui concerne la confidentialité et le privilège.

La sénatrice Burey : Je suis désolée de mon retard; j'ai assisté à des réunions toute la matinée, mais je suis ici maintenant. Merci beaucoup de votre témoignage.

Je veux revenir à la question de savoir s'il y a un cas de privilège bien-fondé. Je vous remercie infiniment d'avoir apporté cette précision, parce que cela me trotte dans la tête; la Présidente a dit qu'il y avait un cas de privilège bien-fondé et a renvoyé la question à notre comité.

Je veux simplement une précision. C'est le rôle du comité de se demander si c'est vraiment le cas; est-ce bien ce que vous venez de dire? Devons-nous vérifier s'il s'agissait d'une fuite réelle, même si la Présidente a déclaré qu'il y avait un cas de privilège bien-fondé, c'est-à-dire « à première vue »? C'est la première précision sur laquelle j'aimerais vous entendre.

Ensuite, pour revenir au point soulevé par le sénateur Harder, après cette enquête, il y a la gravité des préjudices, dont nous avons parlé, puis la recommandation. Je vais redonner la parole au sénateur Varone pour qu'il clarifie le rôle du Sénat. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez, s'il vous plaît, pour revenir à la question de privilège fondée « à première vue »?

Mme Anwar : D'accord.

La sénatrice Burey : Je suis également une sénatrice relativement nouvelle. Trois ans, ce n'est plus nouveau, mais à l'avenir, pour que les choses soient claires — même si la Présidente a rendu sa décision — et que bien-fondé signifie « à première vue ». Donc, à première vue, il y a un cas de privilège, mais ensuite, lorsqu'il est renvoyé, nous avons toujours une fonction d'enquête. C'est la première chose à établir.

Vous pourriez peut-être répondre à cette question.

Mme Anwar : C'est une question à laquelle le comité doit répondre, en fonction de ce que nous savons publiquement être disponible et des renseignements qui ont été fournis. La question est de savoir : le comité est-il d'accord avec la Présidente pour dire qu'une fuite a eu lieu?

La sénatrice Burey : D'accord.

Mme Anwar : Encore une fois, le rôle du comité est de déterminer quel préjudice a été causé. Je pense qu'on peut encore expliquer le préjudice qui a été causé sans nécessairement être en mesure d'identifier la source de la fuite. La seule raison pour

experience, when leaks have occurred in the past, it's very difficult to determine exactly where a leak occurred unless somebody admits it or unless individual members that received copies of the report are called before the committee to be asked if they leaked the report. It's difficult to determine.

But what I'm trying to say to the committee is this: Does the source of the leak change the harms that were caused by it? That's ultimately the question before this committee.

Senator Burey: Not to press the point, but an investigation doesn't mean that you have to go to the source of the leak. You could just agree with the Speaker that, yes, it did occur and then go through the next steps.

Ms. Anwar: Correct.

Senator Burey: I am just clarifying in my mind.

Ms. Anwar: The scope of the investigation is really up to the committee itself.

Senator Burey: Thank you.

Senator Downe: Given that we have heard that their IT department might be able to further investigate if asked by this committee, I suggest it's the responsibility of this committee to ask that.

Ms. Anwar: I will just note that we would only be authorized to trace Senate —

Senator Downe: Understood.

Ms. Anwar: Okay.

Senator Surette: Going further on the comments made by my colleague, right now, there is no mechanism for us to put this matter in front of the committee in the House of Commons. Is that correct? So, at present, we can study it from our end, follow and track emails and so on, but there is no mechanism where we can do the same from the House of Commons. Is that correct? The only way of doing it would be a change in our Rules, that we could maybe inform the Speaker and so on, but it has to come from the House of Commons.

The Chair: A change of rules would have to be both chambers.

Senator Surette: Correct.

laquelle je dis cela, c'est que, d'après mon expérience, lorsque des fuites se sont produites dans le passé, il est très difficile de déterminer exactement où une fuite a eu lieu, à moins que quelqu'un l'admette ou que des députés qui ont reçu des copies du rapport soient convoqués devant le comité pour qu'on leur demande s'ils sont à l'origine de la fuite. C'est difficile à déterminer.

Mais voici ce que j'essaie de dire au comité : la source de la fuite change-t-elle le préjudice qui a été causé? C'est en fin de compte la question dont le comité est saisi.

La sénatrice Burey : Je ne veux pas insister, mais une enquête ne signifie pas qu'il faut déterminer la source de la fuite. Vous pourriez simplement convenir avec la Présidente qu'effectivement, cela s'est produit et passer ensuite aux étapes suivantes.

Mme Anwar : Exact.

La sénatrice Burey : Je ne fais que clarifier les choses dans mon esprit.

Mme Anwar : La portée de l'enquête dépend vraiment du comité lui-même.

La sénatrice Burey : Merci.

Le sénateur Downe : Étant donné que nous avons entendu dire que leur service d'informatique pourrait être en mesure de mener une enquête plus approfondie si le comité le lui demandait, je pense qu'il incombe au comité de le demander.

Mme Anwar : Je signale simplement que nous ne serions autorisés qu'à retracer au Sénat...

Le sénateur Downe : Bien compris.

Mme Anwar : D'accord.

Le sénateur Surette : Pour revenir aux observations de notre collègue, il n'existe actuellement aucun mécanisme nous permettant de saisir le comité de cette question à la Chambre des communes. Est-ce exact? Donc, à l'heure actuelle, on peut l'étudier de notre côté, poursuivre l'étude et faire le suivi des courriels et ainsi de suite, mais il n'y a pas de mécanisme qui nous permette d'attendre la même chose de la Chambre des communes. Est-ce bien exact? La seule façon de le faire serait de modifier notre Règlement pour que nous puissions peut-être en informer la Présidente, et ainsi de suite, mais cela doit venir de la Chambre des communes.

Le président : Il faudrait que les deux Chambres modifient les règles.

Le sénateur Surette : Exact.

Senator Batters: Thank you very much to the House clerks for talking about the prima facie case of privilege, at first glance, and then our motion is for an examination report. Also, thank you to Ms. Anwar for indicating that it is the normal procedure. I have been on this committee for almost all of the 13 years I've been in the Senate, and, yes, we have had these types of things; it is normal that it comes here.

I also wanted to draw members' attention to the fact that it wasn't as if there was a lengthy process. Senator Wallin made a brief statement in the chamber on June 16, raising that question of privilege. It was a relatively brief statement indicating this had happened. Media reports indicated that, showing a part of a report that purported to be from the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying, which wasn't even filed at that point. The Speaker's ruling — again, relatively brief — then invited Senator Wallin to move her motion, which indicated that this committee do it as an examination report.

We have no facts indicating how many people potentially had access to it or any of those things. That's why it's important that this committee actually do this examination and report, so that it's not just looking at what the aftermath was but also trying to ascertain facts that haven't been in existence previously. Thank you.

The Chair: I want to thank our witnesses, clerks and deputy clerks of both chambers. Thank you for your candour and your willingness to appear.

Colleagues, we are now pleased to welcome our former colleague the Honourable Pamela Wallin to testify before this committee. She is joining us from Saskatchewan. Former senator, welcome. We will hear your opening statement, followed by questions.

Hon. Pamela Wallin, O.C., S.O.M., former senator, as an individual: Thank you. I am going to be brief. I heard part of the earlier testimony, just the tail end of it, and you probably already have my point of privilege and the Speaker's ruling on that. Can I assume that, chair?

The Chair: Correct.

Ms. Wallin: So it's just the context. The meetings were troubling throughout the course of this. This is not the first time I have been involved in a joint parliamentary committee. I think it's difficult for senators, in general, to participate because of the numbers and the almost second-class status we have.

La sénatrice Batters : Je remercie beaucoup les greffiers de la Chambre d'avoir parlé du cas de privilège bien-fondé, à première vue, et notre motion vise ensuite un rapport d'examen. Je remercie également Mme Anwar d'avoir indiqué que c'est la procédure normale. J'ai été membre de ce comité pendant la quasi-totalité de mes 13 ans au Sénat et, oui, ce genre de choses s'est déjà produit; il est normal que cela arrive ici.

Je voulais aussi signaler aux membres que ce n'était pas comme s'il y avait un long processus. La sénatrice Wallin a fait une brève déclaration au Sénat le 16 juin, et elle a soulevé cette question de privilège. C'était une déclaration relativement brève indiquant que cela s'était produit. C'est ce que les médias ont indiqué en révélant une partie d'un rapport qui provenait selon toute vraisemblance du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, et qui n'avait même pas encore été déposé. Dans sa décision — encore une fois, relativement brève —, la Présidente a ensuite invité la sénatrice Wallin à présenter sa motion, qui indiquait que ce comité devait en faire un rapport d'examen.

Nous n'avons pas de données indiquant combien de personnes ont pu avoir accès au rapport ou quoi que ce soit du genre. C'est la raison pour laquelle il est important que le comité fasse cet examen et produise un rapport, afin qu'il ne se contente pas d'examiner les conséquences, mais qu'il tente aussi de confirmer des faits qui ne l'ont pas encore été. Merci.

Le président : Je tiens à remercier nos témoins, greffiers et sous-greffiers des deux Chambres. Je vous remercie de votre franchise et d'avoir accepté de comparaître.

Chers collègues, nous sommes heureux d'accueillir notre ancienne collègue, l'honorable Pamela Wallin, qui témoignera devant le comité. Elle nous arrive de la Saskatchewan. Je souhaite la bienvenue à l'ancienne sénatrice. Nous allons entendre votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions.

L'honorable Pamela Wallin, O.C., S.O.M, ancienne sénatrice, à titre personnel : Merci. Je vais être brève. J'ai entendu une partie du témoignage précédent, juste à la fin, et vous avez probablement déjà ma question de privilège et la décision de la Présidente à ce sujet. Puis-je supposer cela, monsieur le président?

Le président : C'est exact.

Mme Wallin : C'est donc simplement le contexte. Les réunions ont été troublantes tout au long du processus. Ce n'est pas la première fois que je participe aux travaux d'un comité parlementaire mixte. Je pense qu'il est difficile pour les sénateurs, en général, de participer en raison de notre statut minoritaire et du fait qu'on nous considère presque comme des participants de seconde classe.

Concerns were building over the course of the entire process because the House joint chair offered, I think — and this is my opinion — inappropriate interventions, leading, challenging or criticizing witnesses on occasion. It showed, I think, a lack of respect for our witnesses, but that's kind of removed from the point.

I want to note that our Senate joint chair, Senator Martin, who has been involved in this as long as I have, was fair and balanced in her behaviour throughout this process. We are thankful for that because she represented senators.

I think we were trying to ensure, at that point, that we would have the opportunity, once the report was tabled, to ensure that the minority reports were available and attached and that there was a fair representation of the testimony we had heard over time. I was already a little wary. Then I saw this report in the *National Post*, which extensively quoted the House joint chair of the committee expressing his views on the concerns of those folks who represent the communities of those with mental illness, even medical professionals and provincial representatives, et cetera. He was questioning those. I did, on a couple of occasions, speak to our joint chair, Senator Martin, to ensure that it would be appropriately tabled so that the process was fair and a true representation of the facts was there.

When I saw this report, it was very troubling because he had spoken to the media extensively, and the report had not yet been tabled at that point. That led me to sit down and jot out my notes, and I raised a question of privilege based on that. The Speaker ruled shortly thereafter that there was a prima facie case. I did want this ruling to come to the Rules Committee, and I think she did too. She felt that was the right thing to do so that it would be clearly established that if you are going to continue to participate in joint committees, those rules should be clarified.

I will leave it at that, as you have my initial comments and the ruling of the Speaker.

The Chair: Thank you very much.

Senator Yussuff: Thank you, Senator Wallin, for participating in this.

In regard to the Speaker's ruling, I heard what you said in the chamber. Did you provide further written points to the Speaker before the Speaker ruled in regard to what you would say is additional information that allowed the Speaker to make the decision she eventually made?

Des préoccupations se sont accumulées tout au long du processus parce que le coprésident de la Chambre a offert, je crois — et c'est mon opinion — des interventions inappropriées, dirigeant, contestant ou critiquant parfois les témoins. À mon avis, cela dénote un manque de respect pour nos témoins, mais je m'éloigne du sujet qui nous occupe.

Je tiens à souligner que notre coprésidente au Sénat, la sénatrice Martin, qui s'occupe de ce dossier depuis aussi longtemps que moi, a eu un comportement juste et bien dosé tout au long du processus. Nous lui en sommes reconnaissants parce qu'elle représentait les sénateurs.

Je pense que nous voulions nous assurer, à ce moment-là, que nous aurions la possibilité, une fois le rapport déposé, de veiller à ce que les rapports minoritaires soient disponibles et annexés et qu'il y ait une représentation équitable des témoignages que nous avons entendus au fil du temps. J'étais déjà un peu méfiante. J'ai ensuite lu ce rapport dans le *National Post*, qui citait abondamment les propos du coprésident de la Chambre au comité qui exprimait son point de vue sur les préoccupations des gens qui représentent les personnes atteintes d'une maladie mentale, même des professionnels de la santé et des représentants provinciaux, et ainsi de suite. Il leur posait des questions. À quelques reprises, j'ai parlé à notre coprésidente, la sénatrice Martin, pour m'assurer que le document serait déposé de façon appropriée afin que le processus soit équitable et que les faits soient bien présentés.

Lorsque j'ai vu ce rapport, c'était très troublant parce qu'il avait beaucoup parlé aux médias et que le rapport n'avait pas encore été déposé. Cela m'a amené à prendre des notes et j'ai soulevé une question de privilège à ce sujet. Peu après, la Présidente a statué qu'il y avait un cas de privilège bien-fondé. Je voulais que cette décision soit soumise au Comité du règlement, et je pense qu'elle le voulait aussi. Elle a estimé que c'était la bonne chose à faire pour qu'il soit clairement établi que si vous continuez de participer aux comités mixtes, ces règles devraient être clarifiées.

Je m'en tiendrai à cela, puisque vous avez déjà mes observations initiales et la décision de la Présidente.

Le président : Merci beaucoup.

Le sénateur Yussuff : Je vous remercie, madame la sénatrice Wallin, de votre participation.

En ce qui concerne la décision de la Présidente, j'ai entendu ce que vous avez dit au Sénat. Avez-vous fourni d'autres points par écrit à la Présidente avant que celle-ci ne se prononce sur ce que vous considérez comme des renseignements supplémentaires qui ont permis à la Présidente de prendre la décision qu'elle a prise en fin de compte?

Ms. Wallin: I don't recall handing her that because you just have your notes to speak. I may have held up the copy of the report, but I don't recall handing it to her, no.

Senator Yussuff: Thank you.

Senator Batters: Thank you for being here today from Saskatchewan, where everyone would always prefer to be.

Ms. Wallin: Exactly.

Senator Batters: First, the June 4 draft report was emailed, as we just had confirmed, to a large number of people, both Senate related and House of Commons related, especially because a number of those dozens of email accounts it was sent to were general email accounts to those parliamentarians. The June 4 draft report was emailed. The first email went out as a password-protected copy of the draft report, and then there was an email immediately following with the password sent to those same addresses.

In your case, I see that yours was sent to your main email — I'm not sure if you also have a separate Senate email or not — and also to a couple of staff in your office. Then, of course, it was sent to scores of others, as we heard earlier. Is that correct? Is that how you received it?

Ms. Wallin: Yes.

Senator Batters: And there wasn't any hard copy draft report sent out in addition to that, as used to be the case quite some time ago with these types of confidential reports. Is that correct?

Ms. Wallin: Correct.

Senator Batters: Okay. I'm also wondering about the in camera meeting that happened on June 9. You were in attendance at that meeting. Maybe you may recall some of the details. Earlier, I asked the clerks, but they were not the clerks who were at this meeting, so I wasn't able to get those details. As someone who was there, is it your recollection that there was a super in camera portion of that meeting where everyone other than the parliamentarians and perhaps the clerk left, or was it always just with the same number of people who had started the meeting, as far as you recall?

Ms. Wallin: I think it was roughly the same number. My recollection is there were a lot of side conversations, people moving around the room and one group of parliamentarians going and speaking to the other group. Again, this is my experience on these committees. Because of their numbers, they rule the day, and that was just what was going on. The chair was

Mme Wallin : Je ne me souviens pas de lui avoir remis ces points parce que je n'avais que mes notes. J'ai peut-être retenu la copie du rapport, mais je ne me souviens pas de la lui avoir remise.

Le sénateur Yussuff : Merci.

La sénatrice Batters : Je vous remercie de nous parler aujourd'hui directement de la Saskatchewan, là où tout le monde préférerait toujours être.

Mme Wallin : Exactement.

La sénatrice Batters : Tout d'abord, comme nous venons de le confirmer, le rapport provisoire du 4 juin a été envoyé par courriel à un grand nombre de personnes, tant au Sénat qu'à la Chambre des communes, surtout parce qu'un certain nombre des dizaines de comptes de courriel auxquels il a été envoyé étaient des comptes de courriel généraux de ces parlementaires. Le rapport provisoire du 4 juin a été envoyé par courriel. Le premier courriel a été envoyé sous la forme d'une copie du rapport provisoire protégée par un mot de passe, puis dans un courriel transmis immédiatement après, le mot de passe a été envoyé à ces mêmes adresses.

Dans votre cas, je vois que le vôtre a été envoyé à votre adresse courriel principale — je ne sais pas si vous avez également une adresse courriel distincte du Sénat ou non — et aussi à quelques employés de votre bureau. Ensuite, bien sûr, il a été envoyé à des dizaines d'autres personnes, comme nous l'avons entendu plus tôt. Est-ce exact? Est-ce ainsi que vous l'avez reçue?

Mme Wallin : Oui.

La sénatrice Batters : Et il n'y a pas eu de copie papier du rapport provisoire envoyée en plus, comme c'était le cas autrefois avec ce genre de rapports confidentiels. Est-ce exact?

Mme Wallin : Exact.

La sénatrice Batters : D'accord. Je m'interroge également sur la réunion à huis clos qui a eu lieu le 9 juin. Vous étiez présente. Vous vous souvenez peut-être de certains détails. Plus tôt, j'ai posé la question aux greffiers, mais ce ne sont pas eux qui étaient présents à cette réunion. Je n'ai donc pas pu obtenir ces détails. Puisque vous y étiez, vous souvenez-vous s'il y a eu un super huis clos où tous les participants, sauf les parlementaires et peut-être le greffier, ont été invités à quitter la salle, ou est-ce que tous les participants ont été présents du début à la fin, d'après votre souvenir?

Mme Wallin : Je pense qu'à peu près tous sont restés du début à la fin. Si je me souviens bien, il y a eu beaucoup de conversations parallèles, des gens qui se déplaçaient dans la salle et un groupe de parlementaires qui allait parler à l'autre groupe. Encore une fois, c'est mon expérience au sein de ces comités. En raison de leur grand nombre, c'est eux qui décident, et c'était

very dismissive of any questions that we were asking about the process there. I'm not going to repeat conversations or what I heard because these are in camera meetings, but it was chaotic and exclusionary. Those are the two words I will use.

Senator Batters: The last thing I'm wondering about is just to confirm something, because it seems to us that the portion that was actually quoted from a report is not the same wording as was actually included in the final report. I'm sure you likely cannot tell us, but I will ask: Was that from the draft report?

Ms. Wallin: That's why I'm using words like "chaotic," because changes, discussions over which words should be used and all of that were flying around. I think there was a member on remote, and then there were issues of language and translation and whether everybody could see a final version of the document that was being discussed in real time. It was a bit chaotic. As I say, in general, because we are separate and apart, and they were really doing the political negotiations between the House of Commons parties, we were not really part of that process. I'm not even sure that our joint chair on the committee was part of all of it either. She would have to speak for herself on that.

Senator Batters: As she did. Thank you.

Senator Petitclerc: Thank you, Senator Wallin, for being here with us. Thank you for the work you have done on that file and on those committees.

Ms. Wallin: Thank you.

Senator Petitclerc: As you expressed so well, they have been challenging, and we know that.

I have two questions, if I have time. How would you describe — and you have done so a bit — the harm that leak has caused specifically? Also, how would you say that the harm of that leak could potentially impact future joint committees? How do you attend those committees knowing that they can leak such delicate and tough conversations in the future?

Ms. Wallin: As I have tried to allude to, and as you have probably guessed, I'm not a big fan of this process. I have been involved with not just this issue but the joint committee that exists on rules and regulations between the House — not this committee, but the one where you look at legislation and how it is dealt with once passed.

exactement ce qui se passait. Le président a fait preuve d'un grand mépris à l'égard de toutes les questions que nous avons posées au sujet du processus. Je ne vais pas répéter des discussions ou ce que j'ai entendu parce qu'il s'agit de séances à huis clos, mais c'était une réunion chaotique et limitative. Ce sont les deux qualificatifs qui me viennent en tête.

La sénatrice Batters : Pour terminer, j'aimerais simplement confirmer un point. Il nous semble que le passage du rapport qui a été cité n'a pas le même libellé que celui qui figure dans le rapport définitif. Vous ne pourrez probablement pas nous le dire, mais je vais quand même poser la question : ce passage provenait-il de l'ébauche du rapport?

Mme Wallin : C'est pour cela que j'emploie des mots comme « chaotique » : les modifications, les discussions sur le choix des mots et tout le reste fusaient de toutes parts. Je crois qu'un membre participait à distance. Il y avait aussi des problèmes de langue et de traduction, et on se demandait si tout le monde pouvait voir une version définitive du document dont nous discutions en temps réel. C'était un peu chaotique. Comme je l'ai dit, de manière générale, puisque nous sommes à part et que les négociations politiques se déroulaient entre les partis de la Chambre des communes, nous n'y participions pas vraiment. Je ne suis même pas certaine que notre coprésidente ait participé à toutes ces discussions. Il faudrait le lui demander.

La sénatrice Batters : Elle s'est d'ailleurs exprimée à ce sujet. Merci.

La sénatrice Petitclerc : Merci, sénatrice Wallin, d'être parmi nous. Merci du travail que vous avez accompli dans ce dossier et au sein de ces comités.

Mme Wallin : Merci.

La sénatrice Petitclerc : Comme vous l'avez si bien expliqué, ces travaux ont été difficiles, et nous le savons.

J'ai deux questions, si j'ai le temps. Comment décririez-vous précisément le préjudice causé par cette fuite? Vous en avez déjà parlé un peu. De plus, quelles pourraient être les répercussions de ce préjudice sur les futurs comités mixtes? Comment peut-on participer aux travaux de ces comités en sachant que des échanges aussi délicats et difficiles pourraient faire l'objet de fuites à l'avenir?

Mme Wallin : Comme j'ai essayé de le faire entendre, et comme vous l'avez probablement deviné, je ne suis pas une grande adepte de cette façon de procéder. J'ai travaillé non seulement sur ce dossier, mais aussi au sein du comité mixte chargé de l'examen de la réglementation. Je ne parle pas du présent comité, mais de celui qui examine les textes législatifs et leur application après leur adoption.

I just think the process puts us at a disadvantage. We are both houses of Parliament, and we are the house of sober second thought, and I think the views should be taken seriously and respected. So, the two obvious concerns that I have about this are as follows: It breaks trust. It is disrespectful, and that reinforces that notion of breaking trust, but it also impacts the public's assessment of this. On the issue itself, when certain material is leaked that says, "This was the view of the committee" — we know that many reports have minority reports attached to them as they have, and it would be fair to have all that information available. But it can influence the public's reaction to something, saying, "That's what they have decided. That's done."

Je trouve simplement que cette façon de procéder nous désavantage. Nous sommes les deux chambres du Parlement, et nous sommes la chambre de second examen objectif. À mon avis, nos points de vue devraient être pris au sérieux et respectés. Voici donc les deux aspects qui me préoccupent particulièrement. D'abord, cela rompt le lien de confiance. C'est un manque de respect, ce qui accentue cette rupture de confiance. Ensuite, cela influe sur la perception du public. Sur le fond, lorsqu'on divulgue certains renseignements en affirmant : « C'était la position du comité »... Nous savons que de nombreux rapports sont accompagnés de rapports minoritaires, comme c'était le cas ici, et il serait juste que tous ces renseignements soient accessibles. Or, une fuite peut influencer la réaction du public, qui se dit : « Voilà ce qu'ils ont décidé. C'est réglé. »

As parliamentarians and former parliamentarians, we have a real responsibility to talk with precision and clarity when dealing with an issue such as this. It is very personal. It is very human. Everybody comes to the table with their views legitimately, and they are firmly held. I understand that; I appreciate people who do not share my views. I generally feel that, toward the people whose views I do not share, I have been respectful of that and given them time to voice that. So it is a breakdown of what this process is supposed to be about: the two houses of Parliament coming together to assess, and it breaks trust with each other and with the public.

En tant que parlementaires et anciens parlementaires, nous avons la responsabilité réelle de nous exprimer avec précision et clarté sur une question comme celle-ci. Elle est très personnelle et profondément humaine. Chacun arrive à la table avec des convictions légitimes et bien ancrées. Je le comprends; je respecte les personnes qui ne partagent pas mes opinions. De manière générale, j'estime avoir respecté les opinions que je ne partage pas et avoir donné aux personnes concernées le temps de les exprimer. C'est donc une défaillance du processus, qui est censé permettre aux deux chambres du Parlement de se réunir pour examiner une question. Cela rompt le lien de confiance entre nous et avec le public.

Senator Downe: Colleagues, I would like to thank former Senator Wallin for her work on this file. She has been a leading voice in Canada and in Parliament. It is disappointing, what has happened. It goes to the very heart of having committee reports, honourable members who have acted in a dishonourable manner by leaking this. They obviously do it for their own personal agenda, which is to get out their point of view out early. As Senator Batters has indicated, they even leaked information to the media that was erroneous and not in the final report. I'm sure the media that wrote it will not be pleased about that.

Le sénateur Downe : Chers collègues, je tiens à remercier l'ancienne sénatrice Wallin de son travail dans ce dossier. Elle a été une voix de premier plan au Canada et au Parlement. Ce qui s'est passé est décevant. Cela touche au cœur même de notre travail sur les rapports de comité : d'honorables parlementaires ont agi de façon déshonorante en divulguant ces renseignements. Ils le font manifestement pour servir leurs propres intérêts, c'est-à-dire faire connaître leur point de vue avant tout le monde. Comme l'a indiqué la sénatrice Batters, ils ont même communiqué aux médias des renseignements erronés qui ne figuraient pas dans le rapport définitif. Je suis certain que les médias qui les ont publiés n'en seront pas ravis.

Senator Wallin, what would you prefer this committee do in a report back to the Senate?

Sénatrice Wallin, que souhaiteriez-vous que le comité propose dans son rapport au Sénat?

Ms. Wallin: I think there are technical questions that can be raised about the process. These committees are unique because the moment the report is tabled in the other place, the committee no longer exists. So your first line of remedy would be going back to your colleagues, calling a meeting, asking why this occurred and having that discussion — probably behind closed doors and in camera just for the sake of the reputation of both houses — but that doesn't exist in this process. I guess that's something to consider, but I'm not sure that would even change the behaviour we saw throughout the process.

Mme Wallin : Je pense qu'on peut soulever des questions techniques sur le processus. Ces comités sont particuliers : dès que leur rapport est présenté à l'autre endroit, ils cessent d'exister. Normalement, le premier recours serait de revenir vers ses collègues, de convoquer une réunion, de demander pourquoi cela s'est produit et d'en discuter, probablement à huis clos pour préserver la réputation des deux chambres. Or, ce recours n'existe pas dans ce cas-ci. C'est sans doute un aspect à examiner, mais je ne suis même pas certaine que cela changerait les comportements dont nous avons été témoins tout au long des travaux.

That said, my only other view — and it is not a recommendation that your committee should or would be asked to make — is I think we should have serious conversations between the two houses about this process and the representation of senators on this committee. Our numbers are smaller, obviously, and our allotted speaking times are shorter. There is just kind of an attitude of, "We must have them here, but we are really the decision makers." I don't know that you can change attitudes with rules. However, I think that the discussion should be had between the appropriate people, maybe this committee and your counterpart, or maybe between the Clerks and the Speakers, to just say that if we are going to go down this road, let's make sure it's a respectful process.

Senator Ataullahjan: Senator Wallin, nice to see you again. I want to acknowledge your commitment and the work you have done on this file.

You said the meetings were terrible and that we have second-class status. What value do you place on joint committees? We operate differently. You said the meetings were chaotic, dismissive and disrespectful. What value is there in having a joint committee if we feel we are going to be ignored and our opinions don't matter that much?

Ms. Wallin: I have said publicly and to you, my former colleagues, that I'm not a fan of this process at all because it mixes two different approaches to subject matters. The House of Commons is political, by definition. They strike deals on all matter of questions and on votes. There is a political process there, which I respect, and I believe that those who serve as members of the House of Commons do yeoman's work. It is a very tough slot.

However, that is not how the Senate approaches matters. I'm trying not to sound like the Senate is a superior body because that's no better than the disrespect that we sometimes feel from the other side, but our process is different. We are more reflective and thoughtful. We take time and are not engaged in the straight-up political process of coming to a deal — "If you support me on this, I'll support you on something else in the House of Commons." We don't generally approach our committee work, and resolutions of that committee process that sometimes end up in votes, in the same way.

No, I'm not a fan of the process, and it is worth looking at and discussing with the powers that be to see whether it can be changed or salvaged in some way. The House of Commons should do its work, and then it should send it to the Senate for a thoughtful and reflective set of second eyes. We should send our recommendations back based on that. That would be my

Cela dit, mon seul autre point de vue, et il ne s'agit pas d'une recommandation que votre comité devrait formuler ou qu'on lui demanderait de formuler, est que les deux chambres devraient discuter sérieusement de ce processus et de la représentation des sénateurs au sein de ce comité. Nous sommes évidemment moins nombreux et nos temps de parole sont plus courts. On a un peu l'impression d'entendre : « Nous sommes obligés de les avoir avec nous, mais c'est nous qui prenons les décisions. » Je ne sais pas si des règles peuvent changer les mentalités. Je pense toutefois que les personnes compétentes devraient en discuter, peut-être votre comité et son homologue, ou les greffiers et les Présidents des deux chambres, pour simplement convenir que, si nous poursuivons dans cette voie, nous devons veiller à ce que le processus soit respectueux.

La sénatrice Ataullahjan : Sénatrice Wallin, je suis heureuse de vous revoir. Je tiens à souligner votre engagement et le travail que vous avez accompli dans ce dossier.

Vous avez dit que les réunions étaient épouvantables et que nous avions un statut de second ordre. Quelle valeur accordez-vous aux comités mixtes? Nous fonctionnons différemment. Vous avez dit que les réunions étaient chaotiques et empreintes de mépris et d'irrespect. Quelle est l'utilité d'un comité mixte si nous avons l'impression qu'on va nous ignorer et que nos opinions ne comptent pas vraiment?

Mme Wallin : Je l'ai dit publiquement et je vous l'ai dit à vous, mes anciens collègues : je ne suis pas du tout une adepte de ce processus, parce qu'il mélange deux façons différentes d'aborder les questions. La Chambre des communes est politique par définition. Les députés concluent des ententes sur toutes sortes de questions et de votes. C'est un processus politique que je respecte, et je trouve que les députés de la Chambre des communes accomplissent un travail remarquable. C'est une fonction très exigeante.

Cependant, ce n'est pas ainsi que le Sénat aborde les questions. Je ne veux pas donner l'impression que le Sénat est une institution supérieure, car ce ne serait pas mieux que le manque de respect que nous ressentons parfois de la part de l'autre chambre. Notre démarche est toutefois différente. Nous prenons davantage de recul et de temps pour réfléchir. Nous ne participons pas à un processus purement politique qui consiste à conclure une entente : « Si vous m'appuyez sur cette question, je vous appuierai sur une autre à la Chambre des communes. » En général, nous n'abordons pas de la même manière nos travaux en comité ni les décisions qui en découlent et qui font parfois l'objet de votes.

Non, je ne suis pas une adepte de ce processus. Il mérite qu'on l'examine et qu'on en discute avec les instances compétentes pour voir s'il est possible de le modifier ou de le rendre viable d'une façon ou d'une autre. La Chambre des communes devrait faire son travail, puis nous le transmettre pour que le Sénat y jette un second regard attentif et réfléchi. Nous devrions ensuite

preference, but I understand that this process exists. I just think it is maybe time for a rethink.

Senator Yussuff: Senator Wallin, first, thank you for again raising the issue. You have recognized the challenge and difficulty in trying to get to the bottom of this, which is always hard.

In the context of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying and the work, this is not just about you; this is about the country. There are those who believe fundamentally that they need to be acknowledged in this process. Of course, Parliament's job is to figure out the balance. How do we do that?

In the context of serving on a committee where you are a minority and know that going in, it always puts you in a difficult spot. You hope that people will hear a different perspective and that it might enlighten them.

Ms. Wallin: Right.

Senator Yussuff: Thank you for that because I know the importance of those hoping their voice would be acknowledged and to find remedy in the legislation that was drafted, even though we know the government is not going down that path.

Joint committees are creatures of the two places. That may not change in my lifetime, but in the context of this particular incident, it brings to the forefront again where the Speaker of this place and the Speaker in the other place might be able to provide some direction, after our work is completed, as to how, when there is a breach of privilege, especially on a joint committee, there may be a different way of dealing with it, as opposed to one entity having to struggle to figure out the remedy or what the suggestions for improvement might be.

Do you think — and I did raise this with the Clerk of the House of Commons, who was just here — once we conclude our work in the future and once a question of privilege has been raised, that it would be advisable for our Speaker to advise the Speaker in the other place that this is an issue and that we should jointly figure out how it can be dealt with? It is a question of equity and fairness. If we are participating in a committee, we expect to be treated with respect and honoured in that responsibility. When that is not the case, the question is this: Why do you even bother? For those who come to a committee with a minority view, it is always more challenging, especially if the majority of your colleagues are not there. This is not going to go away. As long as our country struggles with difficult issues, we will have to find a way to properly raise these matters. I would appreciate any thoughts you have.

lui renvoyer nos recommandations. Ce serait ma préférence, mais je comprends que le processus actuel existe. Je pense simplement qu'il est peut-être temps de le repenser.

Le sénateur Yussuff : Sénatrice Wallin, merci d'abord d'avoir de nouveau soulevé la question. Vous avez reconnu à quel point il est difficile d'aller au fond des choses, ce qui n'est jamais facile.

Dans le contexte des travaux du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, il ne s'agit pas seulement de vous; il s'agit du pays. Certaines personnes sont profondément convaincues qu'il faut tenir compte de leur point de vue dans ce processus. Bien entendu, c'est au Parlement de trouver un équilibre. Comment y parvenir?

Lorsqu'on siège à un comité en sachant dès le départ qu'on y est minoritaire, on se trouve toujours dans une position difficile. On espère que les autres entendront un point de vue différent et que cela pourra éclairer leur réflexion.

Mme Wallin : En effet.

Le sénateur Yussuff : Je vous en remercie, car je sais à quel point c'est important pour les personnes qui espèrent que leur voix sera entendue et que le texte législatif élaboré répondra à leurs préoccupations, même si nous savons que le gouvernement ne s'engage pas dans cette voie.

Les comités mixtes sont créés par les deux chambres. Cela ne changera peut-être pas de mon vivant, mais cet incident remet en lumière la possibilité que la Présidente du Sénat et le Président de l'autre endroit nous donnent des orientations, une fois nos travaux terminés. Lorsqu'il y a une atteinte au privilège, surtout au sein d'un comité mixte, il pourrait y avoir une autre façon de procéder que de laisser une seule institution peiner à trouver une réparation ou des pistes d'amélioration.

Pensez-vous qu'une fois nos travaux terminés, lorsqu'une question de privilège aura été soulevée, il serait opportun que notre Présidente informe le Président de l'autre endroit de l'existence du problème et de la nécessité de chercher ensemble une façon de le régler? J'ai d'ailleurs posé la question au greffier de la Chambre des communes, qui était ici tout à l'heure. C'est une question d'équité et de justice. Lorsque nous participons aux travaux d'un comité, nous nous attendons à être traités avec respect et à ce que notre rôle soit reconnu. Si ce n'est pas le cas, à quoi bon y participer? C'est toujours plus difficile pour les personnes qui défendent un point de vue minoritaire au sein d'un comité, surtout en l'absence de la majorité de leurs collègues. Ce problème ne disparaîtra pas. Tant que notre pays sera aux prises avec des questions difficiles, nous devrons trouver une façon de soulever ces enjeux comme il se doit. J'aimerais connaître votre avis.

Ms. Wallin: Having been part of other joint committees, the process is manageable and can be conducted with more respect, but the numbers are the numbers. We meet in their buildings and sit on their timetables, and if they have votes, we understand that process. Senators come from another building. It was a little different in the old days when we were just down the hall, but this is now a more difficult process. There are some logistical things that need to be worked out.

In the wake of this particular configuration of a committee, it was the worst I have seen in terms of the role of a joint chair. I was clear at the beginning that I do not mean Senator Martin. I felt that her behaviour was fair and respectful throughout the process with respect to both the witnesses and her colleagues.

In the wake of the Speaker's ruling, it's worth raising it and mentioning that this would be a reason for the Clerks and Speakers to sit down and have a conversation. There is no sense in trying to go on a hunt here to find out who said what to whom. We are past that. What we saw was on the pages of the newspapers and all of that, so that horse is out of the barn.

However, we can push back a bit on the process and — I'll just put it this way — stand up for ourselves. We are an equivalent; we are a house in this Parliament. We are not secondary. In fact, we are a final stage in the process of looking at legislation and making changes. Many people who served on that committee were veterans of it, knowledgeable, but we had a rotating set of people on one side. They would come to one meeting and then leave the committee, I think in some cases over disagreement with how it was being handled. I had a couple of those conversations privately.

There was a rotating set of people coming in who were not aware of the issues and were starting from scratch or who may have been upset. It was not a constructive process and was unfair to the witnesses who were subjected to challenges about their points of view. They were there to present testimony on both sides. Things were said that I certainly do not agree with, and I feel it is part of our process to challenge that — but to do so respectfully with our witnesses and one another.

The Chair: Thank you.

Reading the *National Post* story, it was obvious to me that the leak did not come from the Senate but probably from a House of Commons participant.

Ms. Wallin: The quotation marks would be an indication of that.

Mme Wallin : Pour avoir siégé à d'autres comités mixtes, je peux dire qu'il est possible de gérer ce processus et de le mener avec davantage de respect, mais le rapport de force numérique demeure ce qu'il est. Nous nous réunissons dans leurs édifices et selon leur horaire. Lorsqu'ils ont des votes, nous comprenons ce que cela suppose. Les sénateurs viennent d'un autre édifice. C'était un peu différent autrefois, lorsque nous étions simplement au bout du couloir, mais c'est maintenant plus compliqué. Il y a certains aspects logistiques à régler.

Dans cette composition particulière du comité, c'est la pire situation que j'aie vue en ce qui concerne le rôle d'un coprésident. J'ai précisé dès le début que je ne parlais pas de la sénatrice Martin. À mon avis, elle a fait preuve d'équité et de respect envers les témoins et ses collègues tout au long des travaux.

À la suite de la décision de la Présidente, il vaut la peine de soulever la question et de préciser que cela justifierait une discussion entre les greffiers et les Présidents des deux chambres. Il ne sert à rien de partir à la chasse pour découvrir qui a dit quoi à qui. Nous n'en sommes plus là. Les propos ont été publiés dans les journaux, et le mal est fait.

Nous pouvons toutefois remettre un peu en question le processus et, disons-le ainsi, nous faire respecter. Nous sommes sur un pied d'égalité; nous sommes une chambre du Parlement. Nous n'avons pas un rôle secondaire. Nous intervenons d'ailleurs à la dernière étape de l'examen des textes législatifs et de leur modification. Bon nombre des personnes qui siégeaient à ce comité étaient des membres chevronnés qui connaissaient bien le dossier. De l'autre côté, cependant, les membres se succédaient. Certains assistaient à une réunion, puis quittaient le comité, parfois, je crois, parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec la façon dont les travaux étaient menés. J'ai eu quelques conversations privées à ce sujet.

De nouveaux membres arrivaient constamment. Certains ne connaissaient pas les enjeux et partaient de zéro, d'autres étaient peut-être mécontents. Ce n'était pas un processus constructif, et ce n'était pas juste pour les témoins qui se faisaient contester leurs points de vue. Ils étaient là pour présenter des témoignages des deux côtés du débat. Des propos ont été tenus avec lesquels je ne suis certainement pas d'accord. À mon avis, il nous appartient de les remettre en question, mais dans le respect des témoins et de nos collègues.

Le président : Merci.

En lisant l'article du *National Post*, il m'a paru évident que la fuite ne provenait pas du Sénat, mais probablement d'une personne de la Chambre des communes ayant participé aux travaux.

Mme Wallin : Les propos cités entre guillemets semblent l'indiquer.

The Chair: Exactly. For the record, do you share that view?

Ms. Wallin: Yes.

The Chair: Thank you.

Senator Batters: Just returning to what happened here in sending out this draft email, what did you think in general? This is how a lot of our committee reports are sent to us.

First, we get this password-protected email sent to our general accounts, which, potentially in some offices, including here — ex officio offices — several staff and interns potentially have access to those general emails. Right after it, an email is sent out with the message, "Here is your password."

Can you speak to whether that's a good way of trying to preserve confidentiality? It seems like, if nothing else, our report could make a comment on how that is doing nothing to preserve confidentiality. You don't even need to have access at two different points to that general email. You could have it right in the same two-minute time span and be able to get this confidential report that used to be sent out in hard copy, in stamped envelopes, to our offices.

Ms. Wallin: Yes, I agree. I'm old school on this. I think that we should be working on this printed material. I think when changes are made, voted on and agreed to, we should ensure that part of the process is clarified in the room.

I know time is of the essence in this sense because the government was meeting another agenda, so there was a rush. We only had limited time to do this. That was always a question. We'll get the analysts to come up with some language, but you know what we mean. With many issues in a number of committees, that's a very acceptable approach.

This is such a sensitive issue that goes to people's moral and religious centres. For many people, they come to this issue feeling that way.

It is even more important in those areas when we're talking about an issue such as medical assistance in dying, who has access, when, how and what, to try our best to keep the politics out of it and not be rushed and impacted by political deadlines and agendas.

I know we all have short attention spans in 2026. We want the material directly. Because we're travelling, we want to be able to read it on our phones and computers.

However, I agree that a paper document in limited circulation might have helped in this situation. We might not have had the leaks in that way because there is not the same awareness of the

Le président : Exactement. Pour que cela figure au compte rendu, partagez-vous cet avis?

Mme Wallin : Oui.

Le président : Merci.

La sénatrice Batters : Pour revenir à l'envoi de l'ébauche par courriel, qu'en avez-vous pensé, de manière générale? C'est ainsi que nous recevons bon nombre de nos rapports de comité.

D'abord, ce courriel protégé par mot de passe est envoyé à nos comptes généraux. Dans certains bureaux, y compris ceux des membres d'office dont il est question ici, plusieurs employés et stagiaires peuvent avoir accès à ces comptes. Tout de suite après, on envoie un courriel disant : « Voici votre mot de passe. »

Est-ce, selon vous, une bonne façon de préserver la confidentialité? À tout le moins, il me semble que notre rapport pourrait souligner que cela ne contribue en rien à la préserver. Il n'est même pas nécessaire d'accéder à ce compte général à deux moments différents. En l'espace de deux minutes, on peut obtenir le rapport confidentiel qui, autrefois, était envoyé à nos bureaux en version papier, dans des enveloppes estampillées.

Mme Wallin : Oui, je suis d'accord. Je suis de la vieille école à cet égard. Je pense que nous devrions travailler sur papier. Lorsque des modifications sont apportées, mises aux voix et adoptées, il faudrait veiller à ce que cette partie du processus soit clarifiée pendant la réunion.

Je sais qu'il fallait faire vite, parce que le gouvernement suivait un autre calendrier, et nous étions donc pressés. Nous avions peu de temps pour faire ce travail. La question revenait toujours. On se disait : « Nous allons demander aux analystes de trouver un libellé, mais vous savez ce que nous voulons dire. » Pour bien des questions, dans plusieurs comités, c'est une approche tout à fait acceptable.

Or, il s'agit ici d'une question tellement délicate qu'elle touche aux convictions morales et religieuses profondes des gens. Beaucoup abordent cette question sous cet angle.

Quand nous parlons d'aide médicale à mourir, des personnes qui y ont accès, du moment et des modalités de cet accès, il est d'autant plus important de faire de notre mieux pour écarter les considérations politiques et pour éviter d'être bousculés ou influencés par des échéances et des objectifs politiques.

Je sais qu'en 2026, nous avons tous une capacité d'attention limitée. Nous voulons recevoir les documents immédiatement. Comme nous voyageons, nous voulons pouvoir les lire sur nos téléphones et nos ordinateurs.

Cependant, je conviens qu'un document papier à diffusion restreinte aurait pu être utile dans ce cas-ci. Nous n'aurions peut-être pas eu de telles fuites. On ne prend pas autant

seriousness of this process when you're just saying, "We'll fix it in post," as we used to say in the TV business.

So, let's deal with the reality that we live in a technological world, but also understand — on these kinds of issues, particularly — we need time and attention.

Senator Batters: Thank you. Were you surprised, hearing the facts, as you might have in the previous hour, about the circulation of that draft report? From the Senate side, they provided us a list that showed 43 email addresses received that, including all those ex officios. Several people — as I have stated — could have received that. Then, on the House of Commons side, despite the fact that the Senate had 5 senators on it, the House of Commons had 12 MPs on this, but there were 41 sent to the MPs, including general email addresses for MPs.

Ms. Wallin: Yes.

Senator Batters: But not to ex officios.

Did that wide circulation for this email surprise you on the Senate side?

Ms. Wallin: It's the way it's done. I want the people in my office to have access to that, but that should be a personal decision. If I choose to give them access to my email, or print off a copy and hand it to them, that's my choice.

I'm not implying anything by this, but in the ex officio offices — where they don't really participate in the process and have widespread access — people may not even realize how sensitive this material can be and is. There could be some constraints on that, for sure.

The Chair: I have no further senators wishing to ask a question. Let me thank you, Pamela Wallin, for appearing before us.

Ms. Wallin: I just missed you all.

The Chair: You should come back and give us the opportunity to see you in person and converse further on this and perhaps even happier subjects.

Ms. Wallin: Thank you. Thanks for the opportunity. I really appreciate it.

The Chair: Colleagues, I would like to take a few minutes to ask a couple of follow-up questions about the work that we are doing.

The first question would be this: Are there other witnesses the committee would like to hear from?

conscience du sérieux du processus lorsqu'on se contente de dire : « On réglera cela en postproduction », comme nous le disions autrefois dans le milieu de la télévision.

Tenons donc compte du fait que nous vivons dans un monde technologique, tout en comprenant que, sur des questions comme celles-ci en particulier, il faut du temps et de l'attention.

La sénatrice Batters : Merci. Avez-vous été surprise par les faits que vous avez peut-être entendus au cours de la dernière heure au sujet de la diffusion de cette ébauche de rapport? Du côté du Sénat, on nous a fourni une liste indiquant qu'elle avait été envoyée à 43 adresses courriel, y compris celles de tous ces membres d'office. Comme je l'ai dit, plusieurs personnes ont pu la recevoir. Du côté de la Chambre des communes, qui comptait 12 députés au comité contre 5 sénateurs, elle a été envoyée à 41 adresses, dont des adresses générales de députés.

Mme Wallin : Oui.

La sénatrice Batters : Mais pas à des membres d'office.

Cette vaste diffusion du courriel du côté du Sénat vous a-t-elle surprise?

Mme Wallin : C'est ainsi qu'on procède. Je veux que les employés de mon bureau y aient accès, mais cela devrait relever d'une décision personnelle. Si je choisis de leur donner accès à mes courriels, ou d'imprimer un exemplaire et de le leur remettre, c'est mon choix.

Je n'insinue rien, mais dans les bureaux des membres d'office, qui ne participent pas vraiment aux travaux et où l'accès est très large, les gens ne se rendent peut-être même pas compte à quel point ces documents peuvent être sensibles et le sont effectivement. On pourrait certainement imposer certaines restrictions à cet égard.

Le président : Plus aucun sénateur ne souhaite poser de question. Madame Wallin, je vous remercie d'avoir comparu devant nous.

Mme Wallin : Vous me manquiez tous, tout simplement.

Le président : Vous devriez revenir pour nous donner l'occasion de vous voir en personne et de poursuivre cette conversation, voire d'aborder des sujets plus réjouissants.

Mme Wallin : Merci. Merci de m'en avoir donné l'occasion. Je vous en suis très reconnaissante.

Le président : Chers collègues, j'aimerais prendre quelques minutes pour poser deux ou trois questions complémentaires sur nos travaux.

Tout d'abord, le comité souhaite-t-il entendre d'autres témoins?

I would also like to follow up on Senator Downe's suggestion and see whether there is a consensus in this committee that we seek, through the Clerk, additional material from security with respect to the documentation from at least the Senate side? Is there agreement to follow in that fashion?

Senator Batters: Can we be precise as to what that is? What request are we making?

The Chair: I should leave it to Senator Downe, who framed the question.

Senator Downe: Thank you, chair.

We heard from Ms. Turner that IT has the capacity to track, to some degree, the documents circulated to the Senate people to see if they were, indeed, a source of the leak to a certain limit.

Having heard that, we also heard that they don't do that proactively, which was a bit of a surprise given the Speaker's ruling.

Setting that aside, I think it then becomes a responsibility of the committee, having heard that, to follow up on it. Will it lead to the leaker? Not likely, but it may. Who knows? I think it is the responsibility of the committee to follow up on that.

The Chair: It is good housekeeping on our part.

Senator Downe: Exactly.

Senator Batters: What is being sought? Is it who received the document or whether it was also forwarded and, if so, to whom? What is being sought?

Senator Downe: I would be interested in what IT can tell us about all of that.

The question for IT and the Senate is this: Can they determine if the document was actually leaked from the Senate? They will then tell us what they know.

Senator Varone: When I read this confidential report, many names are mentioned in terms of staff, clerks and people who oversaw the committee meetings. Given the fact that they are listed here, I would like to exonerate them as well, or at least have the opportunity to exonerate them, to show that nothing was done wrong after we further investigate, because this is open-ended.

The people who work for us here deserve better than leaving a document like this hanging under a cloud.

J'aimerais aussi donner suite à la suggestion du sénateur Downe et voir si le comité s'entend pour demander, par l'intermédiaire de la greffière, des renseignements supplémentaires aux services de sécurité concernant les documents, du moins ceux du Sénat. Êtes-vous d'accord pour procéder ainsi?

La sénatrice Batters : Pouvons-nous préciser de quoi il s'agit? Quelle demande faisons-nous?

Le président : Je devrais laisser le sénateur Downe répondre, puisque c'est lui qui a soulevé la question.

Le sénateur Downe : Merci, monsieur le président.

Mme Turner nous a dit que les services informatiques pouvaient, dans une certaine mesure, retracer le parcours des documents transmis aux personnes du Sénat afin de déterminer, dans certaines limites, si ces documents étaient à l'origine de la fuite.

Nous avons aussi appris qu'ils ne le font pas de leur propre initiative, ce qui était un peu surprenant compte tenu de la décision de la Présidente.

Cela étant, maintenant que nous le savons, je pense qu'il revient au comité de faire un suivi. Cela permettra-t-il de trouver la personne à l'origine de la fuite? Probablement pas, mais c'est possible. Qui sait? À mon avis, le comité a la responsabilité d'y donner suite.

Le président : C'est une bonne pratique administrative de notre part.

Le sénateur Downe : Exactement.

La sénatrice Batters : Que cherche-t-on à savoir? Qui a reçu le document? S'il a été transféré et, le cas échéant, à qui? Que veut-on savoir?

Le sénateur Downe : J'aimerais savoir ce que les services informatiques peuvent nous dire sur tout cela.

La question à poser aux services informatiques et au Sénat est la suivante : peuvent-ils déterminer si le document divulgué provenait effectivement du Sénat? Ils nous diront alors ce qu'ils savent.

Le sénateur Varone : Dans ce rapport confidentiel, on nomme de nombreux employés, greffiers et responsables du déroulement des réunions du comité. Puisqu'ils y sont nommés, j'aimerais aussi les disculper, ou du moins avoir l'occasion de le faire, afin de montrer, après avoir approfondi notre enquête, qu'ils n'ont rien fait de répréhensible. Pour l'instant, la question reste en suspens.

Les personnes qui travaillent pour nous méritent mieux que de voir un tel document laisser planer des soupçons à leur endroit.

The Chair: What is the action you would see as providing that?

Senator Varone: Once we have determined the fullness of what we can determine, we can — as part of our opinion — state, "It didn't happen here, and all these people who work for us were not involved."

The Chair: Okay.

Senator Batters: On that, obviously, we could never be definitive, simply because that we can't find an email trail doesn't mean that someone didn't print it out and give it to someone else.

The Chair: Absolutely.

Senator Batters: We could never make such a definitive statement as to say that.

Frankly, given the fact that we were provided with names and so on, in my questioning, I was very careful to not divulge people's names so as to not taint anyone — staff and so on — but we could never make such a widespread exoneration.

The Chair: True. However, we could, at least, give the opportunity, just as we're giving the opportunity to IT.

Senator Yussuff: It's about our due diligence.

We are investigating or inquiring about how the breach occurred. The final result of this should be shared with the House because, at least, we will have done the fullness of our obligation to say we did all the following and are providing that information. What they think about it is a whole other matter, but we will have done our due diligence. In the absence of doing that, it's hard to make an assertion that it occurred in the other place.

The Chair: That's a point for us to consider and put on our inventory of issues as we deal with the potential report.

Senator Downe: We don't know how detailed the IT technology actually is. They might be able to track everybody. That's why we're asking them.

The Chair: Colleagues, could I also ask our officials to begin to assemble a document reflecting what we have heard so that we, at least, have the witness testimony before us as we contemplate further steps?

Le président : Quelle mesure permettrait, selon vous, d'y parvenir?

Le sénateur Varone : Une fois que nous aurons établi tout ce que nous pouvons établir, nous pourrons, dans nos conclusions, déclarer : « La fuite ne s'est pas produite ici, et toutes ces personnes qui travaillent pour nous n'y sont pour rien. »

Le président : D'accord.

La sénatrice Batters : À ce sujet, nous ne pourrions évidemment jamais être catégoriques. Ce n'est pas parce que nous ne trouvons aucune trace dans les courriels que quelqu'un n'a pas imprimé le document pour le remettre à une autre personne.

Le président : Absolument.

La sénatrice Batters : Nous ne pourrions jamais faire une affirmation aussi catégorique.

Franchement, comme on nous avait fourni des noms, entre autres renseignements, j'ai pris grand soin, dans mes questions, de ne pas les divulguer pour ne jeter le discrédit sur personne, notamment les employés. Nous ne pourrions toutefois jamais disculper tout le monde de façon aussi générale.

Le président : C'est vrai. Nous pourrions néanmoins leur donner l'occasion de s'expliquer, comme nous le faisons pour les services informatiques.

Le sénateur Yussuff : Il s'agit de faire preuve de diligence raisonnable.

Nous cherchons à savoir comment l'atteinte s'est produite. Il faudrait communiquer le résultat final à la Chambre des communes. Nous aurons au moins rempli toutes nos obligations et pourrons lui indiquer toutes les démarches que nous avons entreprises en lui transmettant les renseignements obtenus. Ce qu'elle en pensera, c'est une autre question, mais nous aurons fait preuve de diligence raisonnable. Sans ces démarches, il est difficile d'affirmer que la fuite s'est produite à l'autre endroit.

Le président : C'est un point à examiner et à ajouter à notre liste de questions dans le cadre de la préparation d'un éventuel rapport.

Le sénateur Downe : Nous ne savons pas jusqu'où les outils des services informatiques permettent de pousser les recherches. Ils sont peut-être capables de retracer le parcours des documents pour tous les destinataires. C'est pour cela que nous leur posons la question.

Le président : Chers collègues, puis-je aussi demander à nos collaborateurs de commencer à préparer un document qui rende compte de ce que nous avons entendu? Nous aurons ainsi au moins les témoignages sous les yeux pour réfléchir aux prochaines étapes.

We will resume this discussion at the next meeting, which could lead us to some conclusions in our report as to what our recommendations might be, including the one that Senator Yussuff has just indicated or, in addition to that, what former Senator Wallin suggested with respect to the Speakers.

(The committee adjourned.)

Nous reprendrons cette discussion à la prochaine réunion. Elle pourrait nous permettre de dégager certaines conclusions quant aux recommandations à formuler dans notre rapport, notamment celle que le sénateur Yussuff vient de proposer ou, en complément, la suggestion de l'ancienne sénatrice Wallin concernant les Présidents des deux chambres.

(*La séance est levée.*)